

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4295 du Jeudi 14 Août 2025 - 73^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

3^e EDITION DE LA PROCESSION MARIALE DE BRAZZAVILLE

Les Brazzavillois ont fait honneur à la Vierge Marie



«Nous avons marché, prié pour la paix, l'unité et le développement de notre pays. Nous avons prié pour nos gouvernants, nos évêques, nos prêtres et nos fidèles laïcs», a indiqué
Mgr Bienvenu Manamika

(P.10)

PCT

Vers le sixième congrès ordinaire



Les membres de la coordination (P.3)

EDITORIAL

Ce sera le 22 mars !

SECURITE ALIMENTAIRE

Le Japon appuie le programme des cantines scolaires (P.15)

TOURISME

Urgence à sécuriser le site du Djoué (P.15)

CANAL+

LE CADEAU LIPANDA

LE DECODEUR HD 1 000* F.CFA TTC - 5 000* A PARTIR D'EVASION + INSTALLATION OFFERTE

POUR TOUT REABONNEMENT A VOTRE FORMULE **15 JOURS OFFERTS*** A TOUTES LES CHAINES

92 92 CANAL+ CONGO

ANNONCES

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1^{er} étage
Centre ville — Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél. : 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE « BKDS-BUSINESS »

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 145, rue Batéké, Arrondissement 3 Poto-Poto,
Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du seize avril deux mil vingt-cinq (16/04/2025), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «BKDS-BUSINESS», enregistrés aux recettes des Impôts de PotoPoto, le vingt-trois avril deux mil vingt-cinq (23/04/2025), sous folio 073/3 n° 2431, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: «BKDS-BUSINESS»,

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social: 145, rue Batéké, Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo)

Objet social:

L'achat, la vente, la distribution et la commercialisation d'équipements informatiques (ordinateurs, périphériques, logiciels, consommables) ainsi que le mobilier de bureau et d'intérieur ;

L'importation et l'exportation de biens et marchandises, en conformité avec les règles en vigueur.

capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

Associée Unique: Madame BOUESSO KEBA Darelle Stanie.

Immatriculation: La SARLU «BKDS.BUSINESS» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-M-2025-B13-00246 du vingt-six avril deux mil vingt-cinq (26/04/2025).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérante: Madame BOUESSO KEBA Darelle Stanie.

POUR AVIS
Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA



La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Chargé(e) de Presse et Information

www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>

L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: <https://>

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025

Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.



La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.



La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Secrétaire Administratif /ve

www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>

L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: <https://>

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025

Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.



La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants :

AU LIEU DE :			LIRE :		
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales
01	N°6316 du 31/08/21	Section -, bloc -, Plle -, Sup.3763, 28 m2	26	N° 6316 du 31/08/21	Section : -, bloc : -, Plle -, Sup 3763, 28 m2
		Quartiers Arrondis /Département Village Taba Pool			Quartiers Village Taba
		Requérants KAKOU Patou Jean Rodrigue			Requérants KOUKA Patou Jean Rodrigue
AU LIEU DE :			LIRE :		
07	N°9288 du 20/01/25	Section : AM, bloc : 45, Plle : 4, Sup : 293,53 m2	07	N° 9288 du 20/01/21	Section :C2, bloc :100, Plle :2(ex769), Sup 419,29 m2
		Quartiers 07, rue Babassana (Quartier 701 Kibouéndé)			Quartiers MPISSA
		Requérants MBELOLO MAKIADI Guylain			Requérants BIANGANA Josephine
AU LIEU DE :			LIRE :		
23	N° 28160 du 27/01/22	Section : - ; bloc : - ; Plle : - ; Sup.400, 00 m2	23	N° 28177 du 27/10/22	Section : - ; bloc : - ; Plle : - ; Sup.400, 00 m2
		Quartiers Village Moutoh			Quartiers Village Moutoh
		Requérants AYINA Solange Carine			Requérants AYINA Solange Carine
AU LIEU DE :			LIRE :		
01	N° 9118 du 03/09/24	Section : - ; bloc : - ; Plle : - ; Sup : 1509,20 m2	01	N° 9118 du 03/09/24	Section : - ; bloc : - ; Plle : - ; Sup : 1509,20 m2
		Quartiers Village Loukanga I			Quartiers Village Makana I
		Requérants TOUSSEHO BOUNTSANA Justin			Requérants TOUSSEHO BOUNTSANA Justin
AU LIEU DE :			LIRE :		
41	N° 9244 du 30/12/24	Section : - ; bloc : - ; Plles : - ; Sup : 385,19 m2	41	N° 9244 du 31/12/24	Section : - ; bloc : - ; Plles : - ; Sup : 385,19 m2
		Quartiers Village Makana II			Quartiers Village Makana II
		Requérants MALONGA Edith Lambert			Requérants MALONGA Edith Lambert
AU LIEU DE :			LIRE :		
03	N°57 du 16/11/22	Section : G, bloc : 105, Plle : 14(ex 387) ; Sup : 598,99 m2	03	N°7057 du 16/11/22	Section : G, bloc : 105, Plle : 14(ex 387) ; Sup : 598,99 m2
		Quartiers 1, Rue Moutoua André (ex Montaigne)			Quartiers 1, Rue Moutoua André (ex Montaigne)
		Requérants MAKANGOU Simone			Requérants MAKANGOU Simone

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Pour l'insertion légale
Le chef de Bureau, Aimé Carl Stédy DIATOU

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2025

PCT

Vers le sixième congrès ordinaire

Le 7 juillet 2025, le palais des congrès a servi de cadre de lancement des travaux du comité préparatoire du sixième congrès ordinaire du Parti congolais du travail (PCT), couplé à la cotisation spéciale pour son organisation. C'est Pierre Moussa, secrétaire général du parti, qui en a donné le coup d'envoi.

L'ambiance de la cérémonie était électrique, marquée par une forte présence de militants et de sympathisants. Chants et cris de soutien résonnaient, créant un sentiment d'unité et de détermination.

La couleur rouge dominait l'espace, avec des drapeaux, des écharpes et des affiches ornant la salle.

Le lancement des travaux du comité préparatoire du 6^{ème} congrès ordinaire du PCT marque une étape importante de cette formation politique. Ce congrès, prévu pour rassembler les membres du parti, vise à réaffirmer les valeurs fondamentales du PCT tout en adaptant sa stratégie aux défis contemporains.

Les travaux ont été inaugurés par un discours du secrétaire général, qui a souligné l'importance de la participation active de tous les membres. Il a également évoqué les enjeux politiques et socio-économiques auxquels le Congo fait face, insistant sur la nécessité d'unir les forces pour construire un avenir meilleur.

Pour Pierre Moussa, le sixième congrès ordinaire représente un événement crucial dans la vie du PCT.

«C'est un moment de forte intensité politique pour faire le bilan de notre action commune, analyser les transformations de notre so-



Les membres de la coordination



L'assistance

ciété et établir de nouvelles stratégies qui permettront de répondre efficacement aux aspirations profondes du peuple congolais. Ce congrès devra renforcer l'ancrage du PCT dans la population et son leadership sur la scène politique nationale», a-t-il déclaré.

À l'approche de l'élection présidentielle de 2026, Pierre Moussa souligne la nécessité de consolider les bases d'une mobilisation optimale des militants afin d'assurer «une victoire incontestable» au candidat du PCT.

Pierre Moussa a ajouté:

«Notre confiance lui est totalement acquise pour l'écriture de cette nouvelle page de l'histoire du Parti congolais du travail», en insistant sur le fait que le Parti a besoin de tous ses cadres et militants. «Votre mobilisation au sein des cellules, sections, comités, fédérations et unions catégorielles est essentielle pour le succès de ce congrès».

Le secrétaire général du PCT a affirmé que la réussite du sixième congrès ordinaire dépendra de la capacité collective à assumer pleinement ses responsabilités financières. D'où la

décision du bureau politique d'instaurer une cotisation spéciale pour le financement du congrès. «Cette cotisation n'est pas simplement une opération financière; elle représente un acte militant et une expression de notre engagement envers le Parti et ses idéaux. Notre soutien financier est donc crucial pour la réussite de ce congrès».

Il a encouragé les responsables du Parti à tous les niveaux à sensibiliser les militants afin de garantir le succès de la campagne de collecte de cette cotisation spéciale.

Les préparatifs comprennent également la mise en place de commissions thématiques techniques et organisationnelles. Le lancement des travaux du comité préparatoire représente un moment déterminant pour le PCT, témoignant de son engagement envers la démocratie.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Ce sera le 22 mars !

Ainsi donc, c'est le 22 mars de l'année prochaine que nous sommes appelés à nous rendre aux urnes. L'élection présidentielle est actuellement le point de l'actualité qui focalise les énergies des partis politiques et qui centralise les commentaires de la rue. Le ministère de l'Intérieur a donc donné le chronogramme qui nous conduira vers le culminant de tous les efforts politiques d'un mandat. Désormais, il n'y a plus grand-chose à chercher à deviner.

Car, même les candidats autorisés à concourir sont presque tous connus. En tout cas, les principaux : des plus crédibles aux plus farfelus. C'est-à-dire ceux dont on sait d'avance, goût d'aventure ou inconscience frisant le goût du faire-valoir puisant dans le pire de nos habitudes combinazioni admises et toujours niées. Nous sommes le pays des élections à la régulière, mais aux résultats toujours contestés par une opposition qui ne tire aucune leçon du passé récent et qui nous ferait gagner du temps.

Des différents candidats, et surtout du candidat vers qui se tournent déjà tous les regards et s'adressent toutes les voix des partis de la majorité, c'est le silence de celui-là qui fait sens. Sera-t-il candidat ? Rien ne l'en empêche. Surtout pas la Constitution. Jusqu'ici, l'homme de la rue qui le donne volontiers candidat, quel que soit le temps qu'il mettra à l'affirmer, n'a pas trouvé de motifs pour le désavouer. «Timonier» ou «Patriarche», les partis de sa proximité politique le tiennent pour leur «candidat naturel». Il faudrait donc un miracle pour que le candidat de la majorité, le 22 mars de l'année prochaine, soit un autre que celui qui est à la tête du pays. Le Congolais qui s'est habitué à la paix de cette décennie, ne donne pas trop l'impression de vouloir autre chose. Comme au Togo, en Côte d'Ivoire ou, surtout, au Cameroun. Nous nous acheminons vers un changement dans la continuité ; une suite sans vague pour le saut en douceur vers le mandat qui nous conduira dans la profondeur du 21^è siècle.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PARLEMENT

La transformation numérique en marche au Congo

Les sénateurs se sont réunis le 28 juillet 2025 en séance plénière sous l'autorité de Pierre Ngolo, leur président, pour adopter deux projets de loi portant accélération de la transformation numérique. Il s'agit des autorisations de ratification des contrats de financement et de convention de subvention à l'investissement entre la République du Congo et la Banque européenne d'investissement.

Le contrat de financement relatif au projet d'accélération de la transformation numérique a été signé le 30 décembre 2022. En application de ce contrat, la Banque européenne d'investissement met à la disposition du Congo un crédit d'un montant de 26.000.000 d'euros destiné au financement du projet dont le coût global s'élève à 135 millions d'euros, soit 88 milliards 830 millions de FCFA.

L'objectif principal du projet est d'accélérer la transformation numérique de la République du Congo, notamment en soutenant la modernisation des systèmes d'information de l'administration et le développement de l'économie numérique dans le pays.

Il comprend un vaste éventail d'initiatives visant à renforcer

le cadre de la gouvernance électronique, la cyber-sécurité, la protection des données personnelles ainsi que les capacités numériques de la population en général et des professionnels de l'information des secteurs publics et privé en particulier.

Placé sous la tutelle du ministre chargé de l'économie numérique, ce projet vise également la mise en œuvre et le développement de services numériques centrés sur l'humain, notamment ceux qui liés à l'éducation à la santé et à l'état civil, ou à l'identité électronique, ainsi que l'inclusion numérique que rendra possible l'expansion de la connectivité numérique.

Signée le 30 décembre 2023, la convention de subvention à l'investissement relatif au projet d'accélération de la



Isidore Mvouba

transformation numérique prend, quant à lui, en compte deux ressources financières du projet indiquées dans le contrat de financement relatif au projet d'accélération de la transformation numérique du Congo.

Le montant total de la subvention s'élève à 14,4 millions d'euros, soit 9.445.780.800 FCFA. Il est utilisé pour financer les travaux et les services et équipements.

A rappeler que le Gouvernement, à travers le ministère



Pierre Ngolo

des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, s'est engagé dans une réforme profonde visant à faire du numérique un levier de croissance économique, d'efficacité administrative, et de transparence dans la gouvernance.

A noter aussi qu'en décembre 2024, la dette publique du Congo était de 8 535, 7 milliards FCFA, soit 92,3% du PIB contre 8 516,3 au 31 décembre 2023, soit 97,3% du PIB.

Le 2 août, les deux chambres

du Parlement ont approuvé la ratification de deux conventions. La première concerne la création d'une organisation internationale dédiée à la médiation, tandis que la seconde vise à éviter la double imposition des revenus entre la République du Congo et la République de Turquie, signée à Ankara le 14 novembre 2024.

L'organisation internationale pour la médiation a été mise en place par les Nations Unies pour promouvoir et faciliter le règlement pacifique des conflits internationaux, ainsi que pour développer des relations amicales et la coopération entre les États par le biais de la médiation. Le Congo a signé cette convention le 30 mai 2025. Les principes fondamentaux de cette organisation incluent le respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale, des relations équitables sans ingérence, la bonne foi, l'impartialité et la flexibilité.

La convention avec la Turquie a pour objectif d'éviter la double imposition, afin que les citoyens d'un État

contractant ne soient pas soumis à une charge fiscale plus élevée que celle de l'autre État contractant dans des situations similaires.

Elle prévoit, entre autres, des échanges d'informations et une assistance en matière de recouvrement des impôts, ainsi que des dispositions contre la discrimination. La ratification de cette convention par les autorités congolaises renforcera les relations économiques et la coopération fiscale entre les deux pays.

Le 6 août, les sénateurs ont adopté le projet de loi portant statut des magistrats de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, en leur donnant un régime juridique spécifique, notamment par les avantages et privilèges accordés à ces magistrats ainsi que des exigences liées à l'exercice de leurs fonctions.

Il précise l'importance de la compétence et de la spécialité, édicte un ensemble de mesures de motivation définit les règles déontologiques et prescrit les incompatibilités et obligation auxquelles sont soumis ces magistrats. Des assistants vérificateurs

(Suite en page 5)

PORTRAIT

Général Essongo: un serviteur de l'État au grand cœur

Nommé chef d'État-major particulier du Président de la République en 2017, avec rang et prérogatives de ministre, le général de division Léonard Noël Essongo incarne l'excellence militaire conjuguée à une rare générosité. Cet officier supérieur des Forces armées congolaises (FAC) respecté et homme de devoir, est également salué pour son profond engagement social dans le département de la Likouala, en général, et plus particulièrement à Impfondo, ville septentrionale dont il est originaire.

Natif de Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, 78 balais, Léonard Noël Essongo est un officier général au parcours exceptionnel. Qui, malgré ses hautes fonctions au sommet de l'État, n'a jamais rompu les liens avec ses racines.

En effet, fidèle à son terroir, il initie et soutient régulièrement des actions de bienfaisance dans la Likouala. En témoignent:

Très attaché à sa culture, il est le producteur du groupe de musique traditionnel Ngombe Nfongo, basé à Impfondo, le chef-lieu du département de la Cuvette.

L'officier général septuagénaire a également gravé en lettres d'or l'histoire d'Impé, le village natal de sa maman: il a réhabilité la route principale de cette bourgade et lancé les travaux de construction d'une école primaire. Une véritable bouffée d'oxygène!

Plusieurs autres actions de bienfaisance sont également à mettre à l'actif du chef d'État-major particulier du Président de la République en faveur des populations de la Li-

modèle de patriotisme actif et de fidélité à ses origines. Son parcours est la preuve qu'on peut être au service de l'État, tout en restant profondément ancré dans sa communauté. Amateur de sports collectifs, le général Essongo pratique les arts martiaux et la natation.



LE Général de division Léonard Noël Essongo

kouala: dons aux structures sanitaires, aux familles démunies, aux jeunes et aux femmes, etc. Toutes ces réalisations, souvent posées dans la discrétion, traduisent une conviction profonde: servir le pays. C'est aussi rester proche de son peuple. Et dans un département enclavé comme la Likouala, ces actions ont un écho particulier, apportant espoir et soulagement aux bénéficiaires.

Homme de rigueur dans ses fonctions, mais aussi de cœur dans l'action sociale, le général Léonard Noël Essongo est aujourd'hui perçu comme un

Polyglotte, cet ancien de l'école militaire unifiée d'Odessa (Ukraine), de l'école d'application d'artillerie de Leningrad, et de l'académie militaire Frounze (Russie), parle le russe, l'anglais, l'espagnol et, tout naturellement, le français.

À une époque où les symboles de cohésion et de solidarité sont plus que jamais nécessaires, la figure du général Essongo inspire respect et admiration à Impfondo, dans toute la Likouala, et au-delà.

Sévérine EGNIMBA

PRÉSIDENTIELLE 2026

6620 bureaux de vote retenus à travers le Congo

Le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation a rendu publique la décision déterminant le nombre de guichets d'enregistrement des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales. Au total 1478 bureaux d'enregistrement, 4011 centres de vote et 6620 bureaux de vote à travers le pays ont été retenus.

Les bureaux d'enregistrement sont chargés, dans la zone qui leur est attribué, de recevoir les demandes d'inscription, de modification, de rattachement et de les transmettre à la commission administrative de révision des listes électorales.

Nommé par arrêté du préfet du département concerné, chaque bureau est représenté par un président (représentant de l'administration), un secrétaire issu de l'administration, suivi de huit membres représentant les partis politiques (majorité, opposition, centre), la société civile et les autorités locales (chefs de village, de

quartier, de zone).

Répartition géographique des dispositifs électoraux par département

● Brazzaville : 281 bureaux d'enregistrement, 421 centres de vote, 1327 bureaux de vote

● Pointe-Noire : 153 bureaux d'enregistrement, 242 centres de vote, 724 bureaux de vote

● Niari : 189 bureaux d'enregistrement, 487 centres de vote, 645 bureaux de vote

● Bouenza : 119 bureaux d'enregistrement, 425 centres de vote, 564 bureaux de vote

● Pool : 141 bureaux d'enregistrement, 346 centres de vote, 439 bureaux de vote

● Sangha : 60 bureaux d'enregistrement, 203 centres de vote, 315 bureaux de vote

● Cuvette : 69 bureaux d'enregistrement, 300 centres de vote, 411 bureaux de vote

● Cuvette-Ouest : 63 bureaux d'enregistrement, 206 centres de vote, 293

bureaux de vote

● Kouilou : 43 bureaux d'enregistrement, 206 centres de vote, 229 bureaux de vote

● Lékoumou : 34 bureaux d'enregistrement, 130 centres de vote, 202 bureaux de vote

● Plateaux : 63 bureaux d'enregistrement, 146 centres de vote, 180 bureaux de vote

● Congo-Oubangui : 37 bureaux d'enregistrement, 152 centres de vote, 206 bureaux de vote

● Djoué-Léfini : 42 bureaux d'enregistrement, 170 centres de vote, 235 bureaux de vote

● Nkéné-Alima : 66 bureaux de vote, 333 centres de vote, 380 bureaux de vote

Cette répartition électorale fait partie du processus de mise à jour des listes électorales et des dispositions techniques liées au scrutin présidentiel

Gloire NDOLO
(Stagiaire)

Tarifs d'abonnement

Congo

6 mois

Retrait sur place: 15.600

Expédié: 23.400

1 an

Retrait sur place: 31.200

Expédié: 46.800

France, Afrique

Francophone

91 Euros

182 Euros

Autres pays d'Afrique

96 Euros

192 Euros

Europe

96 Euros

192 Euros

Amérique-Asie

100 Euros

200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CATHOLIC RELIEF SERVICES - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Lutte contre le paludisme : Campagne de distribution gratuite de masse des moustiquaires imprégnées (MILDA)



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
CABINET
N° 083/MSP/CAB/PNLP

COMMUNIQUE

CAMPAGNE DE DISTRIBUTION GRATUITE DE MASSE DES MOUSTIQUAIRES IMPRÉGNÉES

- Congolais
- Congolaise
- Chers parents

Le paludisme, cette vieille maladie causée par le moustique continue de faire des ravages dans nos familles. Il constitue la première cause de consultation, d'hospitalisation et de mortalité dans nos formations sanitaires.

Pour y faire face, le Ministère de la Santé et de la Population en partenariat avec l'OMS, le Fonds Mondial, Catholic Relief Services et les autres partenaires procéderont à la distribution gratuite de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA), afin de se protéger des piqûres des moustiques.

La présente distribution des moustiquaires qui se fera en plusieurs phases débutera en juillet 2025 sur toute l'étendue du territoire national.

Les agents distributeurs passeront de maison en maison pour vous remettre ces moustiquaires selon la taille de votre ménage.

Le Ministère de la Santé et de la Population, vous demande de leur réserver un bon accueil tout en leur donnant toutes les informations utiles à cette distribution et suivre les conseils d'utilisation qui vous seront donnés.

Pour toutes informations, appelez au 06 950 50 50.

Fait à Brazzaville, le 25 JUN 2025

Directeur de cabinet,
Professeur Donatien MOUKASSA

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE MASSE DES MOUSTIQUAIRES IMPRÉGNÉES A LONGUE DURÉE D'ACTION (MILDA)

PRINCIPAUX CONSEILS SUR L'UTILISATION DES MILDA

- LORS DE LA RECEPTION**
Avant d'utiliser votre MILDA étalez-la à l'ombre, à l'abri du soleil pendant 24H.
- Après 24H d'aération, installez correctement votre MILDA et dormez dessous chaque nuit.
- Quand la MILDA est sale, lavez-la avec du savon simple. N'utilisez pas le savon en poudre, ni l'eau de javel.
- Quand la MILDA est déchirée, veuillez coudre les trous pour éviter l'infiltration des moustiques.
- N'utilisez pas la MILDA pour faire la pêche ni pour protéger les jardins et les tombes.
- La MILDA est gratuite pour tous, sa vente est strictement interdite. Signalez tout cas de vente au poste de police le plus proche.

« DORMONS ET FAISONS DORMIR NOTRE FAMILLE SOUS MOUSTIQUAIRE IMPRÉGNÉE, POUR ÉVITER LE PALUDISME ».

Pour plus d'information appelez le 06 950 50 50

LE FONDS MONDIAL, CRS, PNL, OMS

PROTECTION DE L'ENFANT

Créer un environnement protecteur pour les enfants

Le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, en collaboration avec l'UNICEF, a organisé le 31 juillet 2025, un atelier de dissémination des résultats de l'évaluation du système intégré de protection de l'enfant, auprès des parties prenantes au renforcement dans la compréhension des enseignements tirés et des recommandations formulées. Les travaux ont été ouverts par Christian Rock Mabiala, directeur général des Affaires sociales, en présence de Roland Bris Kongo, chargé de la protection de l'enfance à l'UNICEF.



Pour la postérité

Piloté par le ministère en charge des Affaires sociales, ce système a bénéficié de la collaboration des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'état civil, de la justice, de la police, de la gendarmerie, y compris les communautés et les autorités locales. Après 8 ans de mise en œuvre entre 2015 et 2022, une évaluation de cette expérience était nécessaire. Celle-ci a été réalisée en 2024 par l'UNICEF. Cet atelier avait pour but

de présenter les principaux constats, conclusions et recommandations de cette évaluation; de faciliter l'appropriation des résultats par les parties prenantes, y compris les acteurs gouvernementaux, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les communautés locales; de discuter des implications des résultats de l'évaluation pour la mise en œuvre future du système intégré de pro-

tection de l'enfant, en vue de son passage à l'échelle nationale et d'identifier les actions concrètes à entreprendre pour renforcer la coordination, la durabilité et l'efficacité du SIPE mis en œuvre dans le département de Brazzaville, précisément dans l'arrondissement 4 Mougali et dans le district de Sibiti, dans la Lékoumou avec le soutien de l'UNICEF dans le but de créer un environnement protecteur pour les enfants du Congo en

prévenant la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation. Des mécanismes communautaires de protection de l'enfant avaient été mis en place et rendus fonctionnels dans ces deux zones pilotes. Ce système intégré de protection de l'enfant a été financé par les Fonds thématiques protection de l'enfant de l'UNICEF à hauteur de 647 millions de francs Cfa.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DROITS DE L'HOMME

Le Consortium des associations plaide pour un état de droit véritable au Congo

Réuni en assemblée générale le samedi 26 juillet 2025 à Brazzaville, sous la coordination de Landry Boubeya, le Consortium des associations pour la promotion de la gouvernance démocratique et l'état de droit (CAPGED) a dénoncé et condamné les actes arbitraires, les violations des droits de l'homme et les restrictions aux libertés fondamentales orchestrées par les autorités publiques à l'encontre des ONG des droits humains.



Le Consortium rendant publique la déclaration

Dans une déclaration publique, le consortium a exigé une amélioration des dispositifs institutionnels et législatifs relatifs à la gouvernance électorale, en vue d'un scrutin libre, démocratique et transparent en 2026. Le 30 juin 2025, le ministère de l'Intérieur a publié un arrêté retirant la reconnaissance officielle à certains partis politiques, sous prétexte qu'ils ne sont pas présents dans tous les départements du pays. Il est à noter que ces partis représentent la branche la plus radicale de l'opposition. Actuellement, seulement quarante-deux 42 partis politiques ont été reconnus selon la dernière mise à jour. Ces partis rencontrent des difficultés pour obtenir des attestations de résidence pour leurs représentations locales ou départementales auprès des mairies et préfectures, car ils sont considérés comme suspendus et non reconnus. « Cette mesure administrative constitue une restriction injustifiée et disproportionnée à l'exercice des droits politiques. Elle compromet visiblement les fondements du pluralisme politique et crée un précédent inquiétant pour la liberté d'association et d'expression des opinions politiques. Ces dérives traduisent une volonté délibérée d'étouffer le débat public, de criminaliser la véritable opposition politique, d'intimider les citoyens et d'instaurer une peur collective pour neutraliser toute volonté de

contestation». Le consortium a également condamné l'enlèvement le 9 juillet dernier de Maître Bob Kaben Massouka, avocat au barreau de Brazzaville, ainsi que son incarcération à la maison d'arrêt après une détention de plus de dix jours à la Centrale d'intelligence et de la documentation (CID). Il a appelé le Gouvernement à libérer Me Maitre Bob Kaben Massouka et à abandonner la procédure engagée contre lui. A défaut,

il exige l'ouverture rapide d'un procès équitable, la libération de toutes les personnes arrêtées sans motif valable, le respect de la liberté de la presse et la mise en place de mesures pour renforcer la pro-

tection des journalistes; ainsi que la réintégration des partis politiques exclus du processus électoral.

Pascal BIOZI KIMINOU

(Suite de la page 3)

sortis de l'ENAM, section comptes correspondent à des agents en début de carrière à la Cour des comptes et de discipline budgétaire. Leur rôle consiste à participer aux travaux de vérification des comptes ainsi qu'aux contrôles effectués sur pièces et sur place, sous la direction et la responsabilité des magistrats conseillers rapporteurs sous l'autorité hiérarchique du président de la chambre concernée et du premier président, à participer à la collecte, à l'analyse et au traitement des données comptables. Après dix ans d'exercice effectif, les assistants vérificateurs peuvent être nom-

més conseillers ou avocats généraux. Les magistrats de la Cour des comptes et de discipline budgétaire sont nommés par décret du Président de la République en conseil supérieur de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, parmi les magistrats de l'ordre unique des juridictions du Congo et les fonctionnaires de l'Etat compétents en matière des finances. Ils ont également amendé l'article 79 de leur règlement intérieur à la demande du bureau du Sénat, justifiant sa pertinence par les incohérences constatées. Actuellement, la prise en charge du sénateur est supportée par le budget de l'Etat pour ce

qui concerne les frais d'hospitalisation et d'évacuation, alors que ceux afférant aux obsèques sont à la charge du Sénat. Pour les sénateurs, il s'agit là pourtant des charges sociales qui devraient être imputables à la même source. Le Sénat ayant une autonomie financière, toutes les charges sociales doivent être prises en ligne de compte dans son fonctionnement. D'où l'intérêt de cet amendement qui prévoit aussi qu'une indemnité forfaitaire soit versée à la famille du défunt comme chez les députés.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

De nouveau, Brazzaville tente de se refaire une beauté !

C'est le constat fait actuellement à l'orée de la fête nationale, le vendredi 15 août 2025. Brazzaville tente de se refaire une beauté. On a accéléré les travaux du boulevard Général Alfred Raoul, désormais transfiguré; on bouche les nids de poule de quelques artères goudronnées au centre-ville, où l'éclairage public est renforcé. Bref, quelques menus travaux destinés à assainir cette partie de la capitale où la circulation a été perturbée pendant quelques jours. Mais les quartiers populaires, oubliés, restent en l'état. « Au cas où des étrangers auront été invités, ils ne les emprunteront pas, de toutes les façons », ironise-t-on.

Les opérateurs économiques congolais, pas contents !

La colère gronde chez les opérateurs économiques congolais. Ils se plaignent de la procédure de paiement de la dette commerciale de l'Etat mise en place par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA). Réunis le 6 août 2025 à Brazzaville, ils ont réclamé un strict respect du décret de la convention approuvée par le chef de l'Etat, selon eux, exigeant une méthode de remboursement qui soit conforme aux engagements pris et qui garantissent l'équité de paiement. En tout cas, le patronat congolais s'oppose à la procédure de la CCA. Il y a du feu dans l'air.

Collision d'un véhicule et une moto, le chauffard prend la fuite

Un véhicule personnel roulait à tombeau ouvert dans le boulevard Lyautey (tronçon Nganga Edouard-CHU-B). Le chauffard ayant aperçu des policiers à l'intersection avec la voie menant à l'OCH Mougali III, a brusquement viré et a été percuté violemment par un motocycliste roulant dans le sens contraire. Ce dernier est resté sur le pavé. Le chauffard ayant pris la clé des champs, a été pourchassé par la police dans les méandres du quartier.

La Justice rétablit les héritiers de Ntsiba, mais...

Brutalement délogés de la maison que leur a léguée leur défunt époux et père, dans la rue Franceville (4^e arrondissement Mougali), à Brazzaville, la veuve et les enfants Ntsiba ont été rétablis dans leurs droits par une décision de justice. Leur parcelle avait été illicitement vendue par un neveu de leur époux et père. Le nouveau propriétaire avait requis la Force publique pour les en déloger. D'où leur joie en accueillant la décision de justice qui les rétablit dans leurs droits. Mais le nouvel acquéreur ne l'entend pas de cette oreille. Il a tourné en dérision la décision de justice. Trois heures après son expulsion, il est revenu sur les lieux, « a brisé les scellés et réinstallé ses parents », dénonce un enfant Ntsiba. Veuve Ntsiba veut saisir le juge sur « citation directe pour destruction des scellés et rébellion ».

IN MEMORIAM

Théodore MIERE

19 août 1988 – 19 août 2025: 37 ans

Personnalité Politique; Conseiller du Ministre de la Santé; Directeur, Journaliste, Juge, Chercheur en Pédagogie
Alias Papa, Alias Descartes



Bibliophile, passionné de lecture et d'écriture
Homme de culture, Amoureux des arts et de la littérature
Féru de justice, de justice sociale, défenseur des plus démunis
Bâtisseur de valeurs d'ouverture aux autres
et de la tolérance, de la solidarité, de la dignité, de l'espoir
Partisan de la responsabilité et de l'action collectives
Pédagogue et éducateur chevronné
Journaliste engagé
Impliqué dans la vie communautaire
Sensible aux conditions de vie des citoyens
Epoux amoureux de Claire.

SOLIDARITE

Noël Ndala "Nono" lance un appel à l'aide

Qu'est devenu Noël Ndala "Nono", cet ex-enseignant d'anglais dans plusieurs collèges du pays ? Rongé par la maladie à Pointe-Noire, il appelle à l'aide.



Noël Ndala "Nono"

Entre 1971 et 1973, Noël Ndala est accueilli au Lycée Savorgnan de Brazza (Seconde A 5, Première A5 et Terminale A5). Jeune professeur d'anglais ensuite, il exerce successivement au CEG Moe Poaty (1976-1978), puis de Mboukou (1978-1979), Trois Glorieuses (1979-1983), Tchiamba-Nzassi (1983-1984), Mpaka (1984-1985), CETM Mawata (1985-1986), CEG 30 Mars (1986-1987) à Pointe-Noire ; Mowa Kipenga (1987-1988) et Louingui (1988-1989) dans le Pool; Kinsoundi (1989-1990), Mantsimou (1990-1992), Trois Glorieuses (1992-1995), Amitié (1995-1997) et Raphaël Bouhoutou (1997-2000) à

Brazzaville; enfin 30 Mars (2000-2002), Mboukou (2002-2003), Kakamouka (2003-2004) et Tchitanzi (2004-2005) dans le Kouilou. Puis il fait valoir ses droits à la retraite. Lorsqu'on lui demande comment il vit cette tranche de vie, Noël Ndala "Nono" répond: «Ma santé est devenue précaire. Basé présentement à Mpaka marché Ngoyo central, à Pointe-Noire, je demande instamment à tous mes élèves, collègues et enseignants

ayant évolué ensemble avec moi, de m'assister et de me venir en aide financière, afin de remédier à ma situation de santé qui m'a obligé de me retrouver à Pointe-Noire. Mes collègues ayant fréquenté au Lycée Pierre Savorgnan de Brazza, mes amies et homonymes sont également concernés».

F.S.
Contact: 06 755 31 02/ 06 119 70 64
E-mail : nazonono1er@gmail.com

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
 Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO,
 passage à niveau du Marché PV, 1^{er} étage, Immeuble INGOBA
 Tél. (00242) 06.655.65.08 ; 05.545.58.57
 E-mail : officenorbertmadzou@gmail.com
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

HUAWEI TECHNOLOGIES (RC) S.A.U.
 Société Anonyme Unipersonnelle Avec Administrateur Général
 Au Capital De 17.564.000. 000 Francs CFA
 Siege Social: Tours Jumelles, 25^{ème} Etage, Mpila Brazzaville
 (REPUBLIQUE DU CONGO)
 RCCM : BRAZZAVILLE CG-BZV-01-2006-B14-00029

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des résolutions extraordinaires de l'actionnaire unique du 07 juillet 2025, déposé au rang des minutes de Maître Norbert MADZOU, Notaire le 11 juillet 2025, dûment enregistré à Brazzaville au Bureau de l'enregistrement des Domaines et du Timbre de la Plaine (Mpila) le 28 juillet 2025 sous Folio 130/35, N°4015, l'actionnaire unique de la société **HUAWEI TECHNOLOGIES (RC) S.A.U** a décidé d'augmenter le capital social de 3.470.000.000 Francs CFA à 17.564.000.000 Francs CFA par l'injection de la somme de 14.094.000.000 Francs CFA, soit 281.880 actions nouvelles de valeur nominale 50.000 Francs CFA.

Par conséquent, le capital de la Société **HUAWEI TECHNOLOGIES (RC) S.A.U** passe de trois milliards quatre cent soixante-dix millions (3.470.000.000) Francs CFA à dix-sept milliards cinq cent soixante-quatre millions (17.564.000.000) de Francs CFA.

Dépôt de deux expéditions de ce procès-verbal a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Norbert MADZOU,
Notaire

ECOLE PRIMAIRE DE DJENO (POINTE-NOIRE)

TotalEnergies EP Congo a récompensé les meilleurs élèves de l'année 2025

TotalEnergies EP Congo met l'éducation et l'insertion des jeunes au cœur de son engagement sociétal. C'est devenu une tradition que chaque année, cette société pétrolière procède à la remise des kits scolaires aux cinq meilleurs élèves de chaque classe de l'école primaire de Djeno (arrondissement 6 Ngoyo de Pointe-Noire). Ceci, dans l'optique d'améliorer les conditions d'apprentissage dans cet établissement scolaire. La cuvée 2025 de la cérémonie de remise des kits scolaires a eu lieu le jeudi 24 juillet dernier. C'était en présence de l'administrateur-maire de l'arrondissement 6 Ngoyo, Wilfrid Genest Packa Banthoud, du personnel éducatif, des parents d'élèves et de la délégation de TotalEnergies EP Congo, conduite par Gatien Dzebas, secrétaire général de cette société.

Par son action, TotalEnergies EP Congo réaffirme sa volonté de soutenir durablement l'éducation au Congo par une bonne collaboration avec les autorités locales et les communautés où elle est installée. Cette année, 30 élèves méritants ont été récompensés par rapport à leurs performances et leur bonne conduite. Le société pétrolière TotalEnergies EP Congo entend ainsi assurer l'égalité des chances aux élèves congolais en leur permettant de s'épanouir dans un cadre favorable et adéquat. Prenant la parole, Zardelie Maloubou, élève en classe de CM2, a remercié TotalEnergies EP Congo pour son

engagement affectif vis-à-vis d'eux. Car la société pétrolière continue à être présente dans leur arrondissement, en particulier dans leur établissement. La lauréate a promis de faire bon usage des kits reçus et de poursuivre les efforts pour mériter mieux et plus. La directrice de l'école, Mme Monique Kilambi, à son tour, a exprimé sa joie. Elle a félicité les meilleurs élèves. Et a reconnu que si cette édition se poursuit, c'est grâce à leurs efforts au travail. Mme Kilambi a remercié TotalEnergies EP Congo pour son soutien et son accompagnement dans les multiples facettes d'une bonne éducation. Le secrétaire général de TotalEnergies EP Congo a exprimé ses sentiments et réaffirmé



Pendant la remise des prix



Les officiels



Photo de famille avec les trente élèves primés

l'engagement de sa société: «Nous croyons fermement que chaque enfant, au Congo ou ailleurs, devrait bénéficier d'un accompagnement en lui garantissant de bonnes conditions pour apprendre et se construire. Je pense qu'ensemble, nous partageons une vision commune.

Chers élèves, votre réussite mérite d'être applaudie. Vos efforts ne sont pas passés inaperçus, et avec vos parents, nous sommes fiers de chacun d'entre vous. Les kits scolaires que vous recevrez aujourd'hui sont un encouragement. Ils récompensent vos efforts tout au

long de l'année scolaire et vous engageant à fournir davantage d'efforts. Continuez sur cette voie. L'éducation est la clé pour votre avenir et votre meilleure alliée pour bâtir le Congo de demain. Nous espérons que vos camarades suivront l'exemple». Aux enseignants et aux personnels administratifs, le secrétaire général de TotalEnergies EP Congo leur a fait comprendre que l'éducation est le socle du développement durable et la clé d'un avenir meilleur. Car ils ont semé les graines de savoir, de confiance et de courage. Il les a remerciés pour leur patience, leur rigueur, leur passion. L'administrateur-maire de Ngoyo a fait une doléance: la construction du collège à Djeno qui est encore un réel souci pour les élèves après

l'obtention de leur Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE). Après ces allocutions, les cinq meilleurs élèves de chaque classe ont reçu leurs kits scolaires (cahiers, sacs, dictionnaires, stylos, livres, etc.) Parmi les 30 élèves méritants, il y a eu la meilleure élève de l'établissement, en classe de CM2, Rostelle Tchilema Kondi, avec 8,67 de moyenne. Elle a reçu un bon d'achat de 100.000 francs CFA. À noter que ces kits scolaires distribués symbolisent la foi de TotalEnergies et le signe que cette société reste pleinement mobilisée pour accompagner les jeunes de Djeno et d'ailleurs.

TCHAD

Après sa condamnation, Succès Masra rassure les siens

Condamné samedi 9 août dernier à 20 ans de prison ferme et à verser un milliard de francs CFA de dommages et intérêts à l'Etat tchadien, l'ancien Premier ministre et leader du parti d'opposition Les Transformateurs, Succès Masra, a adressé un message empreint de détermination à ses partisans: «Je vous retrouve très bientôt».

Le verdict du tribunal a reconnu l'opposant coupable de «diffusion de messages à caractère raciste et xénophobe» et de complicité de meurtre dans le cadre des violences intercommunautaires de Mandakao, survenues le 14 mai 2025 et ayant causé la mort de 42 personnes. Ses avocats dénoncent une «parodie de justice», tandis que le gouvernement insiste sur l'indépendance de l'appareil judiciaire et appelle au respect des décisions rendues.

A l'annonce de la sentence,



Succès Masra a son mental au beau fixe

Succès Masra a gardé son calme et affiché un sourire. Au siège de son parti, surnommé le Balcon de l'espoir, drapeaux, chants et pleurs se mêlaient à l'hymne national. La vice-présidente Claudia Hoinaty a lu une lettre du leader du parti: «Je suis en prison et je vous retrouve très bientôt. Je ne suis pas loin de vous. Que Dieu vous guide dans la sagesse».

Succès Masra y précise que, durant son absence, la direction du parti sera assurée de manière collégiale autour de Bedoumra Kordjé, ex-vice-président de la Banque africaine de développement et ancien ministre tchadien de la Planification et de l'économie. Les discours se sont succédés, souvent ponctués de références bibliques. «Ne

soyez pas tristes. N'ayez pas peur des militaires qui nous entourent», a dit en substance le vice-président Sitack Yombatina, relatant une conversation entendue à la sortie du tribunal: «Vous allez régler ça entre vous, les politiques».

Interrogé sur les implications politiques de cette condamnation, Remadji Hoinathy, chercheur principal à l'Institut d'études de sécurité (ISS), évoque deux scénarios: «D'abord, un coup dur pour Les Transformateurs, privés de leur figure fondatrice et charismatique. Ensuite, la question de la perception du procès: sera-t-il vu comme une procédure injuste et politique? La détention de Masra pourrait-elle, paradoxalement, raviver la sympathie populaire à son égard, malgré une popularité qui semblait en déclin?»

Gaule D'AMBERT

CLIMAT

L'Accord de Paris totalise 10 ans

Adopté lors de la COP21 à Paris (France) en 2015, l'Accord de Paris est un engagement international sur le climat, juridiquement contraignant. Son objectif principal est de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, avec un objectif plus ambitieux de 1,5°C. Le texte oblige que chaque pays participant s'engage à définir et à mettre en œuvre ses propres objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), appelés Contributions déterminées au niveau national (CDN).



L'accord de Paris avait suscité l'espoir

L'accord prévoit un soutien financier des pays développés aux pays en développement pour les aider à réduire leurs émissions et à s'adapter aux changements climatiques. Ainsi, un mécanisme de suivi et de communication transparent des objectifs climatiques nationaux est établi pour évaluer les progrès et ajuster les actions nécessaires. L'accord est un cadre à long terme qui vise à orienter les efforts mondiaux pour les décennies à venir.

L'Accord de Paris est crucial pour lutter contre le changement climatique, avec des objectifs ambitieux et des mécanismes pour assurer la coopération et le suivi des actions à l'échelle mondiale. C'est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21), à Paris, en France, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Son objectif primordial est de maintenir «l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels» et de poursuivre les efforts «pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels».

Cependant, ces dernières années, les dirigeants mondiaux ont souligné la nécessité de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin de ce siècle.

Aristide Ghislain NGOUMA

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Le nouveau président propose une feuille de route ambitieuse

Elu lors du scrutin tenu en marge des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) le 29 mai 2025 à Abidjan (Côte d'Ivoire), le Mauritanien Sidi Ould Tah n'a pas attendu longtemps pour exécuter sa feuille de route, qui prône l'économie populaire et l'inclusion économique. Le nouveau président de la BAD avait obtenu 76% des voix face au Zambien Samuel Munzele Maimbo (20%) et au candidat du Sénégal Amadou Hott (3,5%). Il remplace le Nigérien Akinwumi Adesina à la tête de cette institution.



Sidi Ould Tah, nouveau président de la BAD

faire du développement du capital humain un levier de transformation économique. Il place la jeunesse africaine au cœur de sa stratégie, avec un accent mis sur la formalisation du secteur informel et l'accompagnement des micro-entreprises. En proposant des

incitations fiscales, des outils numériques et des dispositifs de financement ciblés, Sidi Ould Tah veut stimuler l'économie populaire et accélérer l'inclusion économique, condition selon lui d'une croissance durable. Enfin, son programme in-

siste sur le rôle structurant des infrastructures durables. Sidi Ould Tah plaide pour une montée en puissance des chaînes de valeur industrielles autour des ressources locales, le renforcement de la connectivité numérique et logistique, ainsi que l'intégration systématique des exigences climatiques dans les projets. Dans sa vision, chaque dollar investi doit concilier impact économique et résilience face aux chocs environnementaux, afin de transformer les infrastructures en socle de souveraineté productive pour le continent. Les Assemblées annuelles de la BAD réunissent les gouverneurs représentant les 54 Etats membres du continent et les 27 pays non africains actionnaires.

Alain-Patrick MASSAMBA

GHANA

Huit morts dans un accident d'hélicoptère

Le Ghana est frappé par un deuil suite au crash d'un hélicoptère militaire, survenu mercredi 6 août 2025 dans la région d'Ashanti. L'accident a coûté la vie à huit personnes, dont deux membres du gouvernement. Le ministre de la Défense Dr Edward Omani Boamah et le ministre de l'Environnement, des sciences, des technologies et de l'innovation, Dr Ibrahim Murtala Muhammed et trois membres de l'équipage. L'hélicoptère Z-9 de l'armée de l'air ghanéenne avait décollé d'Accra (Ghana) en matinée en direction d'Obuasi pour une

mission officielle liée à la lutte contre l'exploitation minière illégale. Peu après son départ, l'appareil a disparu des radars et s'est écrasé dans une zone forestière. Le président ghanéen John Dramani Mahama a décrété trois jours de deuil national et suspendu toutes les activités officielles, les drapeaux sont en berne sur l'ensemble du territoire.

Le chef d'Etat-major Julius Debrah a exprimé la profonde tristesse du gouvernement et présenté ses condoléances aux familles des victimes. Le Parlement ghanéen a éga-

lement exprimé sa solidarité aux familles endeuillées, et les messages de soutien ont afflué de par le monde. Le président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, a exprimé lui aussi sa solidarité au peuple ghanéen. Les Etats Unis et l'Union africaine ont également présenté leurs condoléances, soulignant la perte de leaders dévoués au service de la nation. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de ce crash.

Ramelyne MABELE (Stagiaire)

CLAVIS ATLAS INSTITUT

Journées PORTES OPEN OUVERTES

Futurs étudiants, Étudiants, Professionnels, Cadres, Parents d'élèves...

Pour connaître nos formations, nos filières, leurs débouchés, nos innovations en matière pédagogique HYBRIDE et /ou en Alternance avec double certification, nos enseignants, et coachs en orientation vous attendent à partir de :

8 AU 9 AOUT 2025

10h-17h

pour nos journées PORTES OUVERTES

Adresse : République du Congo, Bocongou/ Case B24-24, Avenue Luc Daniel ADAMO MATETA (Vers la Gendarmerie nationale dans le prolongement du Lycée François Saint-Exupéry)

Téléphones : 05 300 03 03 / 06 556 87 37



CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS S.A.U (CIB)
41 Ouesso, République du Congo
T: +242 06 900 14 30
E: accueil.admin@olamagri.com
W: olamagri.com

APPEL D'OFFRES

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE
POUR LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEUR

Référence : 02-25-CIB/POK/DG/CJ/AE/DD

Date de publication : le 07 août 2025

1. Objet de l'appel d'offres

La Congolaise Industrielle des Bois (CIB) lance le présent appel d'offre en vue de la location de véhicules avec chauffeur pour assurer les déplacements de son personnel ainsi que de toute personne dont elle prend en charge le voyage.

2. Description des prestations attendues

Le prestataire retenu devra fournir :
• Des véhicules en bon état, climatisés, assurés et régulièrement entretenus ;
• Des chauffeurs professionnels, ponctuels, courtois et connaissant bien les itinéraires locaux ;
• Un service disponible à tout moment ;
• Une capacité de remplacement rapide en cas de panne ou d'indisponibilité.

Trajets potentiels à couvrir

- Brazzaville – Makoua – Brazzaville
- Brazzaville – Pokola – Brazzaville
- Brazzaville – Oyo – Brazzaville
- Brazzaville – Owando – Brazzaville

3. Critères d'éligibilité

Les soumissionnaires doivent :
• Être légalement constitués et en règle avec l'administration fiscale et sociale ;
• Avoir une expérience avérée dans le domaine de la location de véhicules avec chauffeur ;
• Fournir au moins deux références récentes.

4. Contenu du dossier de soumission

Le dossier devra comprendre :

- Une lettre de soumission ;
- Une présentation de l'entreprise ;
- La liste des véhicules disponibles (type, année, état) ;
- Les CV des chauffeurs proposés ;
- Une proposition financière détaillée ;
- Les copies des documents légaux et fiscaux de la structure (RCCM, NIU, attestation CNSS, Certificat de moralité fiscale, Quitus CNSS, Patente de l'année en cours, Assurance etc.).

5. Dépôt des offres

Les offres doivent être envoyées au plus tard le **30 aout 2025 à 17h00**, par voie électronique aux adresses suivantes :
willy.mbongo@olam-agri.com
asumani.espoir@olam-agri.com

Ou déposées physiquement au bureau CIB à Brazzaville, sis au quartier Mpila ou à la Direction Générale sise à Pokola, sous pli fermé avec la mention «**Offre pour la location de véhicules avec chauffeur – À ne pas ouvrir**».

6. Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les numéros suivants : +242 06 900 12 91 / +242 06 704 90 04.



CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS S.A.U (CIB)
41 Ouesso, République du Congo
T: +242 06 900 14 30
E: accueil.admin@olamagri.com
W: olamagri.com

APPEL D'OFFRES

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA
GESTION COMPTABLE ET FISCALE DES SOUS-TRAITANTS

Référence : 01-25-CIB/POK/DG/CJ/AE/DD

Date de publication : le 07 août 2025

1. Objet de l'appel d'offres

La Congolaise Industrielle des Bois (CIB) lance le présent appel d'offres en vue de sélectionner un prestataire indépendant chargé d'assurer la gestion comptable et fiscale des sous-traitants intervenant dans le cadre de ses activités.

Le prestataire retenu signera un contrat directement avec l'ensemble des sous-traitants. La CIB ne sera pas partie prenante à ce contrat, mais jouera un rôle d'accompagnement dans la relation contractuelle.

2. Description des prestations attendues

Le prestataire devra notamment :
• Assurer la gestion administrative, comptable, fiscale et RH des Sous-traitants, conformément à la législation en vigueur ;
• Veillez à la conformité fiscale et sociale des sous-traitants ;
• Fournir à la CIB les documents nécessaires lors des contrôles ;

3. Modalités de rémunération

• Le prestataire sera **rémunéré directement par les sous-traitants**.

• La CIB facilitera le paiement des honoraires du prestataire par une **retenue à la source** effectuée lors du règlement des factures des sous-traitants.

• Le montant de la retenue sera reversé au prestataire selon les modalités définies dans un protocole d'accord.

4. Critères d'éligibilité

Les candidats doivent :

- Être légalement constitués et autorisés à exercer des activités de comptabilité et de fiscalité ;
- Justifier d'une expérience avérée dans la gestion comptable de PME ou de sous-traitants ;
- Présenter une équipe qualifiée et disponible ;

5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :
• Une lettre de manifestation d'intérêt ;
• Une présentation de la structure et de l'équipe dédiée ;

- Les références professionnelles ;
- Une proposition technique et financière détaillée.

6. Dépôt des offres

Les offres doivent être envoyées au plus tard le **30 aout 2025 à 17h00**, par voie électronique aux adresses suivantes :

- paule.emengha@olam-agri.com
- asumani.espoir@olam-agri.com
- alain.nkoud@olam-agri.com

Ou déposées physiquement au bureau CIB à Brazzaville, sis au quartier Mpila ou à la Direction Générale sise à Pokola, sous pli fermé avec la mention «**Offre pour la gestion comptable et fiscale des sous-traitants – À ne pas ouvrir**».

7. Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les numéros suivants : +242 06 704 90 04 / +242 06 900 12 99.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°470/2025/BZ-C INSERTION LEGALE

N°dordre	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	33660 du 05-06-25	Sect P13C (ex.P13), bloc 80, Pile 3 (ex.2318 et 2319), Sup : 825,13m2	10, AVENUE DE PASSY (QUARTIER CITE DES 17)	7-BZV	MENET GACEBE Bejeeck Ceraly
2	33546 du 09-05-25	Sect P15, bloc 8 ; Pile 09 (ex.10) ; Sup : 258,30m2	53BIS, RUE LAMPAMA (Q. 605 JOSEPH NGOMBALI)	6-BZV	MVIRI NGANVOULA Zinetti Vitrand
3	33892 du 08-07-25	Sect C, bloc 55 ; Piles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ; Sup : 3.000,00m2	QUARTIER NGATSUENE	PLATEAUX	MIERE-MOUANKIE née VOULAYOU Henriette
4	33048 du 17-01-25	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 2.500,00m2	QUARTIER MOUNTALI	PLATEAUX	VOULAYOU Henriette
5	33731 du 25-06-25	Sect B, bloc - ; Pile 02 ; Sup : 817,90m2	QUARTIER 01 KINDA-ODZOKO (IPOMBO)	CUVETTE	AKANATI ITOUA Robert Frédéric
6	33708 du 20-06-25	Sect J, bloc 13 ; Pile 08 ; Sup : 593,04m2	RUE OBEKO BIS (QUARTIER 01 IPOMBO)	CUVETTE	OWASSA YAUKA Jean Jacques Abel
7	28819 du 21-06-22	Sect A, bloc 01 ; Pile 01 ; Sup : 1.317,10m2	QUARTIER OTTO-MBONGO	PLATEAUX	NGOMBA LIBOLI
8	33661 du 06-06-25	Sect A, bloc 02 ; Pile 01 ; Sup : 496,83m2	QUARTIER EMERY PATRICE LUMUMBA	NKENI-ALIMA	Parti Congolais du Travail (P.C.T)
9	33047 du 17-01-25	Sect B, bloc 30 ; Pile 285 et 324 ; Sup : 1.000,00m2	QUARTIER MFOA	PLATEAUX	MIERE MOUANKIE née VOULAYOU Henriette
10	33049 du 17-01-25	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 625,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	MVIRI Merveil De Roussy
11	33474 du 16-04-25	Sect P16A, bloc 72 ; Pile 16 ; Sup : 580,34m2	35, RUE OMBELE	6-BZV	ELENGA Jean Paul
12	33289 du 10-03-25	Sect P6, bloc 10 ; Pile 2 ; Sup : 428,19m2	24, RUE DONGOU	5-BZV	Enfants ANZANGOSSOUE
13	33566 du 14-05-25	Sect P8, bloc 54 ; Pile 13 (ex.7) ; Sup : 187,72m2	5, RUE LEFINI (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	ZIBE NOUMAZ Danielle. L. et ZIBE DJEMBO Rosalie D.
14	32549 du 26-09-24	Sect P16B, bloc 154 ; Pile 09 ; Sup : 221,32m2	74BIS, RUE BENIN (QUARTIER 608 SIMBA PELLE)	6-BZV	TSIBA OCKANAT née LEKIBI Celestine
15	33692 du 18-06-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.592,82m2	KINTELE (QUARTIER PAUL GAMB) Impôh Manianga	BRAZZAVILLE	NGATSE Ludovic et GATSE Ludvin Nynson
16	33908 du 11-07-25	Sect C, bloc - ; Pile - ; Sup : 908,18m2	QUARTIER OBANGUI (OYO)	CUVETTE	Association des TEMOINS DE JEHOVAH
17	33703 du 20-06-25	Sect P11, bloc 88 ; Pile 4 (ex.620) ; Sup : 316,00m2	620, RUE GAMBOMA	5-BZV	EGLISE NEO APOSTOLIQUE
18	27624 du 13-09-21	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 906.580,38m2	ENYELLE	LIKOUALA	CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (C.I.B.)
19	33304 du 12-03-25	Sect I (ex.J), bloc 37, Pile 4 (ex.C4-66) ; Sup : 315,15m2	QUARTIER O.C.H	3-BZV	Enfants AKOUERE
20	33279 du 07-03-25	Sect P8, bloc 131 ; Pile 7 (ex.12) ; Sup : 409,20m2	69, RUE SIBITI	4-BZV	MANGANE Khalid
21	33917 du 16-07-25	Sect AT, bloc 33 ; Pile 3 ; Sup : 412,29m2	6, RUE NGANGA GUILLAUME (QUARTIER LABASE)	7-BZV	KIBANGOU Jeanne Amour
22	30520 du 13-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.375,66m2	VILLAGE MATY CV1	POOL	AYMANE ATTIE
23	33901 du 09-07-25	Sect P13, bloc 261 ; Pile 5 ; Sup : 350,68m2	62, RUE ZOLA	5-BZV	ASSELE Hermann Junior
24	33716 du 20-06-25	Sect P4, bloc 54 ; Pile 03 ; Sup : 169,06m2	30, RUE MASSOUKOU	4-BZV	IBATTA AKIAT Saint Christ de Roland
25	33900 du 09-07-25	Sect P11, bloc 106 ; Piles 1 et 2 (ex.498) ; Sup : 292,24m2	60, RUE BABEMBE	5-BZV	ITOUA OSSOLO Ornela Bertille
26	33741 du 27-06-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.112,99m2	1, RUE SIMON KIBANGOU et 2, RUE SAINT JOSEPH	7-BZV	Société OLYMPIA
27	33728 du 24-06-25	Sect P9, bloc 138 ; Pile 06 ; Sup : 505,52m2	80, RUE SAINT ANNE	5-BZV	Enfants MBOURANGON
28	32444 du 28-08-24	Sect U, bloc 26 ; Pile 1 ; Sup : 207,08m2	2, RUE DES COMBATTANTS (QUARTIER NGOTALA)	6-BZV	ONDELE Espoir Saint-Clair
29	31652 du 05-03-24	Sect P11, bloc 60 ; Pile 07 (ex.652) ; Sup : 271,61m2	652, RUE MOUILA	5-BZV	ANDZOUANA ELO Christelle
30	33701 du 19-06-25	Sect P2, bloc 80 ; Pile 2 ; Sup : 348,22m2	68, AVENUE DE FRANCE	3-BZV	NIANGADOU SEYDOU
31	33943 du 21-07-25	Sect E, bloc -, Pile -, Sup : 1.905,75m2	QUARTIER OBANGUI (OYO)	CUVETTE	BOUYA Bernard Serges Cesar et OMBALI Flore

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Paterne Dimitri ELAPIE,
Inspecteur principal des Impôts

Fait à Brazzaville, le 04 août 2025



Avis d'appel d'offres No. Congo BU_25_ RFGS_317153

Recrutement d'un cabinet d'audit pour la conduite d'Inventaire Physique des Stocks des Produits de Santé pour l'année fiscale 2025

Catholic Relief Services – United States Conférence of Catholic Bishops («CRS»), une organisation à but non lucratif enregistrée en vertu des lois du District de Columbia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège au 228 West Lexington St, Baltimore, Maryland 21201, présent en République du Congo, et avec son bureau situé au 4e étage de l'hotel ACERAC, Impasse Bayardelle, Brazzaville », invite les cabinets d'audit indépendants de la place intéressés par le présent avis, à lui soumettre des propositions d'offres pour réaliser un inventaire de stock pour la fin de l'année fiscale 2025 et partager un rapport contenant les opinions sur la précision des résultats de l'inventaire.

Critères d'éligibilité :

Les cabinets d'audit éligibles doivent remplir les critères ci-dessous :

1. Être certifié et enregistré pour opérer en République du Congo
2. Avoir au moins 3 ans d'expérience de prise d'inventaire des programmes d'aide alimentaire ou de santé
3. Avoir suffisamment de personnel expérimenté pour la mission
4. La qualification dans le cadre de l'audit "Yellow Book" par le Gouvernement des Etats-Unis serait un plus

Objectifs de la mission :

L'auditeur est tenu d'observer le décompte physique de fin d'année et de déterminer :

1. L'existence physique du stock
2. L'état physique de l'inventaire
3. L'efficacité des procédures de comptage physique
4. La validité et l'exhaustivité des documents de réception et de la délivrance et des registres d'inventaire

5. La validité des résultats du comptage et des ajustements des écarts

Les cabinets d'audit intéressés et remplissant les critères ci-dessus listés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offre en faisant la demande par courriel à l'adresse grace.mouzabakani@crs.org.

Les offres peuvent être soumises manuellement au bureau de CRS ou par voie électronique à l'adresse bidcg@crs.org au plus tard le 25 août 2025 à 17h00.

INSERTION LEGALE «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARAMY»

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social : 02, avenue de l'amitié, centre-ville, Poto-Poto,
Brazzaville, BP : 1048 / RCCM: CG-BZV-01-2014-B42-00015
REPUBLIQUE DU CONGO.

AVIS DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION ET RADIATION

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la société dénommée «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARAMY», en date du 30 juin 2025, déposé au rang des minutes de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 07 juillet 2025, enregistré au bureau de 1 'EDT Plaine le 08 juillet 2025, sous Folio 117/4, numéro 3468, cinq résolutions ont été adoptées à savoir : l'approbation des comptes de liquidation, le quitus et la décharge du liquidateur, la clôture de la liquidation, la répartition du solde de liquidation et la radiation de la société.

Radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été faite le 06 août 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-R-01089 ;

A compter de cette date, la société dénommée «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARAMY» est désormais liquidée et radiée.

Fait à Brazzaville, le 07 août 2025

**Pour insertion,
Le liquidateur**

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLICS
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°009/2025/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
		SECTION	BLOC	PELLE (S)	SUPERFICIE			
1.	14190 DU 30/09/24	-	-	-	1201.41 m ²	MAKOLA	HINDA	CHANDIRAMANI Vijay Dilip
2.	14490 DU 20/02/25	ABX2	16 bis	10	500.00 m ²	LEMBA	LOANGO	KOSSI NGATSELE Ben
3.	14121 DU 26/08/24	-	13	05 et 06	1000.00 m ²	LEMBA	LOANGO	NGOKAKA Lyonelle Rachidath Grède
4.	14630 DU 14/05/25	AN	77	06	400.14 m ²	NKOUJKOU	04	ABDY Sidi
5.	1174 DU 15/04/11	CF	143	05	500.00 m ²	MONT-KAMBA	04	MAKAYA Jean Pierre
6.	14544 DU 25/03/25	R	82	03	423.00 m ²	GRAND MARCHÉ	01	MOURAD MUSSA
7.	14009 DU 27/06/24	R	25	09bis	156.81 m ²	GRAND MARCHÉ	01	NZAOU Alfred, ZEBBA ZAOU Marcelle, TCHILOUMBOU ZAO Josephine, YESSE CONCEPTION, TCHIMBOU Raymonde
8.	14318 DU 29/11/24	AK	80	01 bis	185.00 m ²	NKOUJKOU	05	ZOBA Claudine Marina
9.	14571 DU 07/04/25	AK	23	11	200.00 m ²	MAKAYABOU	05	OKO MNADINGA et ENFANTS
10.	14214 DU 17/10/24	BZ2	164	03	500.00 m ²	TCHIBALA	05	ITOUA Théolie Débora
11.	14030 DU 10/07/24	CG	08	08	500.00 m ²	KOUFOLI	05	BODOUMA Didace
12.	14029 DU 10/07/24	CG	23	04	500.00 m ²	KOUFOLI	05	BODOUMA Didace
13.	14545 DU 25/03/25	AF	14	08 bis	250.00 m ²	SIAFOUMOU	05	TATY TCHIMBAKALA Roland Dugaise
14.	14224 DU 22/10/24	L	16 bis	13	554.28 m ²	OCH	01	KASSIMOU Touré
15.	14239 DU 28/10/24	X	140	16	375.83 m ²	MBOUKOU	03	L'EGLISE NEO-APOSTOLIQUE AU CONGO
16.	14441 DU 28/01/25	AL	123	11	375.81 m ²	LOANDJILI	04	LIKIBI née MALANDA – MASSIKA Jodicia Crecy
17.	14431 DU 17/01/24	U	10	16	200.08 m ²	FOUKS	02	BAYONNE Arnaud Rodrigue
18.	14526 DU 17/03/25	C	/	251, 253 et 254	2397.42 m ²	Zone Industrielle	02	MOUSSOKI Brice Fridolin
19.	14585 DU 14/04/25	Q	41	24 et 25	280.00 m ²	MVOU – MVOU	02	KOUMA Mahamadou
20.	14603 DU 30/04/25	C	14	51	440.65 m ²	MVOU – MVOU	02	BOUNOUNOU Wilfrid Gaëtan
21.	14184 DU 25/09/24	C	15	06 bis	150.00 m ²	Base Industrielle	02	NGOULA Lydie Fernande
22.	14562 DU 02/04/25	T	143	06	398.72 m ²	Tié – Tié	03	BADILA Jonivel Dorcivian
23.	14248 DU 06/11/24	AR	167	01	400.00 m ²	VOUNGOU	03	MABYCKAT MAHOUNGOU Byby Prudence
24.	14550 DU 26/03/25	T	31	01 bis	158.42 m ²	MAWATA	02	TSHISIKULU KIMBAKA Conny
25.	14616 DU 07/05/25	CG	161	10	500.00 m ²	KOUFOLI	05	ASSA Vhildrice Bonne Année
26.	13816 DU 07/03/24	R	34	08	350.00 m ²	GRAND- MARCHÉ	01	DOUNGA née OTABO Irmine Noëlle
27.	14610 DU 06/05/25	T	29	17	259.75 m ²	MAHOUATA	02	SYLLA Mahamed
28.	13630 DU 23/11/23	BZ 4	193	01	750.00 m ²	TCHIBALA	05	EYANA BANACK Wise Kétsia, EYANA BANACK Hope Jémima, MAVOUNGOU Inaya Keren
29.	14356 DU 11/12/24	T	141	01	323.05 m ²	TIE –TIE	01	SARABOUNOU Mamadou
30.	14434 DU 21/01/25	BZ 2	77	03	500.00 m ²	TCHIBALA	05	OYA- MIALOUNGUILA Marie Yvette
31.	14665 DU 03/06/25	CK	71	02	500.70 m ²	PLATEAU HINDA	04	MBOUNGOU – BIKINDA Florga Dornelie
32.	14647 DU 22/05/25	AB	87	06	334.19 m ²	FAUBOURG	05	BOUDJEKE NGOUONO Tsoumou
33.	14611 DU 06/05/25	AB	15	03 bis	612.67 m ²	SONGOLO	05	ESSEREKE Pacifique
34.	10224 DU 29/11/19	AN	48	13	400.00 m ²	NKOUJKOU	04	BOUYA MOKONDZA Juliana Lidwine
35.	14282 DU 18/11/24	ABW	132	05	500.00 m ²	MONGO-MPOUKOU	05	MOSSEMBAKOTO Paule Flora
36.	14440 DU 27/01/25	CN	208	06	500.00 m ²	VINDOULOU	04	KKF INDUSTRY
37.	14528 DU 17/03/25	R	39	08	151.97 m ²	GRAND MARCHÉ	01	DIALLO IBRAHIM
38.	14547 DU 26/03/25	ACM2 5e TR	81	09	500.00 m ²	VINDOULOU	04	SAMBA Dominique
39.	14557 DU 31/03/24	CG	330	08	500.00 m ²	KOUFOLI	05	TCHICAYA VITAL Raoul Bernard Antoine
40.	14420 DU 15/01/25	CG	114	04	377.00 m ²	KOUFOLI	05	OKEMBA Mavy Keinel
41.	14588 DU 22/04/25	AE suite	170	09 bis	300.00 m ²	SIAFOUMOU	05	TENDI Love Sylvie Michaëlle

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau, Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 07 août 2025

3^e EDITION DE LA PROCESSION MARIALE DE BRAZZAVILLE

Les Brazzavillois ont fait honneur à la Vierge Marie

Initiée en 2023 par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, la procession mariale poursuit son petit bonhomme de chemin. La troisième édition, cu-
vée 2025, a vécu le dimanche 10 août 2025. Une foule immense, arborant des tee-shirts à l'effigie de la Vierge Marie et casquettes de la Commission diocésaine d'appui à l'organisation (CDAO), et des foulards aux couleurs des mouvements d'apostolat, a parcouru 7 kms, de Koulounda à la Place mariale.

Les marcheurs sont venus des paroisses, des communautés religieuses, même des non-croyants catholiques participer à cette troisième édition de la procession mariale qui, désormais, fera date dans l'histoire de l'archidiocèse de Brazzaville. Ils ont marché le long de l'avenue des Trois martyrs, depuis la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, comme point de rassemblement. Les pèlerins étaient rangés par doyenné, sous la conduite des curés doyens, depuis le rond-point Ebina où le cortège de la Vierge Marie, en procession à bord d'un véhicule 4x4, a pris le départ à la paroisse Saint-Louis Roi des Français, à Mpila. Ils étaient des milliers de pèlerins, chantant, méditant, chapelet à la main, récitant le rosaire, parcourant l'avenue des Trois martyrs, en passant par le rond-point Mougali; le Plateau des 15 ans; le Pont du centenaire; le boulevard Alfred Raoul pourtant fermé pour les travaux d'embellissement, mais ouvert pour la circonstance; le collège Nganga Edouard; le boulevard Lyautey en passant devant le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B); l'avenue Bayardelle; l'avenue cardinal Emile Biayenda anciennement avenue Foch jusqu'à atteindre la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur archicomble et prise d'assaut par de nombreuses personnes n'ayant pas fait la marche. C'était une véritable marée humaine qui a prié pour la paix et l'unité au Congo, à quatre jours de la célébration du 65^e anniversaire de l'indépendance du Congo et de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, le 15 août.

La procession est partie du rond-point Koulounda, dans le 5^e arrondissement Ouenzé et le départ a été donné à 13h30 par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou en soutane blanche avec casquette, en compagnie de Mgr Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo dans la Province ecclésiastique du Nord (PE-NORD), marchant en tête avec ses invités, derrière les véhicules transportant la Croix lumineuse de Jésus miséricordieux, le portrait géant de la statuette de la Madone Sainte Vierge Marie et les médias. Le thème de cette troisième



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou édition était: «Marie, mère de l'espérance». La Commission diocésaine d'appui à l'organisation (CDAO) avait mis tout en œuvre pour la réussite de cette troisième édition. Tout



L'entrée de la madone à la Place Mariale



Les trois évêques donnant la bénédiction à la foule rassemblée à la Place Mariale



Les officiels présents à la Place Mariale

au long du parcours, les pèlerins étaient encadrés par les Scouts et guides, les préfets d'ordre venus de toutes les paroisses, les membres de la Commission diocésaine d'appui à l'organisation habillés en gilet aux couleurs vertes et oranges, le tout sous la surveillance de plus de cinq cent gendarmes mobilisés qui balisaient la voie, sous l'escorte de deux motards. Parmi les pèlerins, on pouvait distinguer plusieurs autorités politiques, militaires et administratives, dont Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, une habituée de cette procession depuis Dolisie où Mgr Manamika était évêque; le général Ngatzé Nianga Mbouala et une forte délégation des pèlerins venus d'Espagne, ainsi que d'autres. Le point de chute de cette procession mariale a été la Place mariale pleine à craquer où les premiers pè-

lerins sont arrivés à 16h09. De là, on pouvait remarquer la présence de l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, et celle de la République Bolivarienne du Venezuela. Messages, prière, louange ont constitué la toile de fond de ce grand rassemblement. «Nous avons marché, prié pour la paix, l'unité et le développement de notre pays. Nous avons prié pour nos gouvernants, nos évêques, nos prêtres et nos fidèles laïcs», a indiqué Mgr Manamika. Il a remercié les officiels présents, les pèlerins qui se sont mobilisés en grand nombre et le ministère de l'Intérieur par le biais de la préfecture de Brazzaville, pour l'autorisation et toutes les facilités accordées. Des messages de fidélité et d'encouragement ont été adressés aux pèlerins par NN. SS Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon; Urbain Ngassongo, évêque de

Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo, diocèse qui fait partie de la Province ecclésiastique du Centre (PEC) et l'archidiocèse de Brazzaville; Daniel Franck Nzika. Des messages bien appréciés par les pèlerins. La bénédiction avec le Saint sacrement. Les évêques présents ont renvoyé les pèlerins, chacun dans son foyer. La quatrième édition de la procession mariale aura lieu le dimanche 9 août 2026. Cette marche a été précédée d'un triduum préparatoire les 7-8-9 août, animé par quelques chorales, à la Place mariale. A rappeler que la procession mariale est une initiative de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, qui a commencée dans le diocèse de Dolisie où il était évêque, de 2013 à 2020.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Hommage à Mesmin Matouridi, ancien président de la chorale L'Arche de Noé

Il a plu à Dieu de rappeler à Lui, le vendredi 23 mai 2025, à Brazzaville, à l'âge de 70 ans, Mesmin Gonzague Matouridi. Auteur-compositeur, chanteur et danseur de l'orchestre Les Anges, chef d'orchestre de Congo All stars, il fut également choriste, ensuite président de la chorale L'Arche de Noé de la paroisse Jésus-Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans, à Mougali.



Mesmin Gonzague Matouridi

Avant son inhumation au cimetière de Wayako, le 12 juin 2025, Mesmin Gonzague Matouridi a été conduit en l'église Jésus-Ressuscité et de la Divine Miséricorde, pour la messe de requiem chantée par la chorale L'Arche de Noé de ladite paroisse, dont il a assuré la présidence de 1998 à 2007. La messe était célébrée par l'abbé Matthieu Bakanina, un ancien choriste de L'Arche de Noé.

«Dans notre vie, a souligné le célébrant dans son homélie, il y a des hauts et des bas. C'est cela notre condition humaine. Il en a été pour Ya Mesmin. C'était vraiment un rassembleur, un faiseur de paix, un 'Nzonzi', un médiateur, a-t-il insisté. Nous avons joué, mangé, blagué ensemble... Nous sommes en train de partir, un à un. Nous avons donc à tisser notre vivre ensemble. Nous pensons à tous ces prêtres qui sont passés à la paroisse Jésus-Ressuscité et ne sont plus des nôtres. Ils nous ont aidé à croître. C'est le cas des Pères Joseph Ziobron et Adalbert Mach. Qu'ils puissent accueillir papa Mesmin Matouridi, qui s'est beaucoup investi dans la paroisse, dans la pastorale des jeunes».

Quelques choristes de la chorale L'Arche de Noé ont témoigné sur le parcours de leur ancien président.

Bernida Sitou, choriste et journaliste: «Mesmin Matouridi, un homme d'écoute et de vision. Il était plus qu'un président de chorale. Il fut un père pour beaucoup, un accompagnateur discret, mais engagé; un artisan du dialogue et de la paix. Sous son mandat, la chorale a franchi des étapes majeures. C'est notamment durant cette période que la chorale est entrée en studio, pour l'enregistrement d'un album, marquant ainsi, une avancée significative dans son parcours musical religieux. On lui doit, également, la participation à plusieurs événements d'envergure: le festival de Sanza de Mfoa du défunt Beethoven Yombo; de nombreux concerts (Ecole de peinture de Poto-poto, Institut Français du Congo) et bien d'autres. Et à chaque occasion, il se faisait un devoir de faire bénéficier la chorale de toute opportunité favorable. C'est d'ailleurs sous son initiative que la chorale L'Arche de Noé a commencé à chanter, dans les concerts, en chorale, les chansons de Pamela Mou'nka, de Rochereau Tabuley, de Jacques Loubelo, de Franklin Boukaka, de Joseph Kabasele, de Joseph Josys Touakanda, de Jean-Serge Essous, de Côme Kosmos Mountouari, d'Aïcha Koné, pour ne citer que ceux-là».

Praxède Chrisante 'Noura Patch' Malonga Noundou, choriste de L'Arche de Noé vivant aux Etats-Unis: «Le président Mesmin était un rassembleur, un homme de paix et d'amour. Il avait toujours la joie en lui. C'est grâce à lui que la chorale L'Arche de Noé a été élevée à un niveau très haut, au niveau national; que la chorale a connu une grande notoriété».

Biené Le Compte, un ancien choriste de la voix basse et fonctionnaire: «Mesmin Matouridi était, à mon humble avis, jovial, vraiment un bon président. Il savait s'entourer de tout le monde. Il avait vraiment le sens de l'organisation et savait vivre avec les gens. Oui, tout le monde a ses défauts, mais lorsque les qualités excellent, il faut le reconnaître et s'en inspirer».

P. Alain Céphas BANSIMBA-MOUANGA

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

Une session extraordinaire du synode s'est tenue à Brazzaville

Le lancement des travaux s'est fait dans un climat de recueillement et de ferveur spirituelle lors du culte d'ouverture célébré le 10 juillet à Mansimou. Le Révérend Guy Loko Elenga, président de l'EEC, a rappelé, dans son mot d'accueil, que cette session constitue un moment clé de remise en question et de réaffirmation des fondements de l'Église. Il a insisté sur la nécessité de conjuguer fidélité à la doctrine et ouverture aux réalités actuelles. La prédication de cette cérémonie a été portée par le pasteur Loemba Timoté, qui a invité à dépasser un légalisme rigide pour faire vivre la parole de Dieu à travers l'Esprit du Christ.

Tout au long des jours suivants, les délégués ont travaillé avec rigueur sur une série de points essentiels : la mise à jour des statuts, du règlement intérieur, du règlement financier, ainsi que la définition précise des règles éthiques, disciplinaires et du statut du personnel. La révision des textes fondamentaux s'est concentrée sur l'affirmation claire de l'identité protestante de l'Église, sur l'autorité de la parole de Dieu et sur la doctrine du salut par la foi et la grâce.

Ces travaux ont été menés avec un esprit de collaboration et de prudence, dans le souci d'intégrer les propositions venues des différentes structures synodales. Les commissions chargées de la compilation et de la modération des textes ont joué un rôle clé dans la synthèse des contributions, garantissant la cohérence et la rigueur des documents adoptés. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la gouvernance ecclésiale. Plusieurs nominations ont été effectuées au sein du Conseil Synodal, avec la volonté de stabiliser les équipes dirigeantes et de placer aux postes clés des personnes capables d'assurer une dynamique positive et un bon suivi des transformations en cours. Le président a appelé à la

compréhension face à certaines critiques concernant ces choix, soulignant que chaque promu est investi d'une mission pour assurer une gouvernance apaisée et tournée vers l'avenir.

En parallèle de ces travaux juridiques et organisationnels, la session a été marquée par des temps forts de prière, de louange et d'intercession. L'animation musicale confiée aux chorales Zitisa Betania et Kilombo Ntungulu a nourri la vie spirituelle des participants, renforçant leur engagement collectif. La dimension spirituelle est restée au cœur du synode, témoignant que ces réformes s'inscrivent dans une dynamique de foi et non uniquement dans un cadre institutionnel.

Sur le plan financier, les membres du synode ont évoqué les avancées et les défis relatifs au projet du bâtiment R3, un important chantier destiné à renforcer les infrastructures de l'Église. 55 millions de francs CFA avaient déjà été mobilisés, avec 35 millions restant à réunir pour achever le premier niveau. Un parking moderne et un garage d'entretien sont également prévus pour améliorer le cadre de vie autour du site.

La session a également rendu hommage au soutien des différentes paroisses qui ont



Pasteur Guy Loko Elenga



Les membres du bureau synodal

contribué spirituellement et financièrement à la réussite des travaux. Les partenaires nationaux et internationaux ont été chaleureusement remerciés, notamment le gouvernement congolais, avec lequel l'Église collabore dans des domaines variés tels que l'assainissement, la santé, la protection des droits des populations autochtones, la lutte contre les violences basées sur le genre et la promotion de la paix. Parmi les partenaires internationaux figurent des églises évangéliques de Norvège, Suède, France, ainsi que plusieurs plateformes régionales afri-

caines, témoignant de l'ancrage et de la solidarité de l'EEC à l'échelle mondiale.

La cérémonie de clôture, qui s'est déroulée en présence de la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, Madame Irène Dibantsa, a été un moment de grande solennité. Le président Guy Loko Elenga a exprimé sa profonde gratitude envers tous les acteurs du synode pour leur engagement et leur persévérance. Il a également invité à poursuivre la mise en œuvre des réformes adoptées avec courage et

foi, notamment la finalisation des travaux du R3. Il a conclu en remerciant Dieu pour sa guidance et en proclamant la bénédiction sur l'Église et ses fidèles.

Cette session extraordinaire marque une étape décisive dans la vie de l'Église Évangélique du Congo, qui, par ces réformes et cette dynamique renouvelée, se donne les moyens d'affronter les défis du présent et d'assurer un témoignage chrétien vivant et pertinent pour les générations à venir.

Darcevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

IN MEMORIAM

Nicole Ngouma, Jean Didier Ngouma, Ghislain Aristide Ngouma et famille, ont une pensée pieuse pour leur sœur et fille, **Victorine NGOUMA** qui s'est endormie pour l'éternité il y a un an, le 13 août 2024 à Nkayi.

Maman «VICKY», merci pour ton bon souvenir et particulièrement pour l'héritage précieux des 5 enfants que tu nous laisses. Repose en paix et prie toujours pour les tiens! Dieu est bon!



NOUVEAU LIVRE !
"L'ÉVANGILE DE LUC : GUIDE POUR L'ANNÉE JUBILAIRE PENTECÔTE 2025"
Auteur: Père Paulin POUICOUTA
Édition : LMI, Pointe-Noire, République du Congo.

Un livre d'une clarté et d'une profondeur très remarquables, propice pour des catéchèses, pour des réflexions, retraites spirituelles, et formation permanente même au-delà de cette Année jubilaire 2025.

Le 11 août 2025, le pasteur François...
...pour la célébration de l'anniversaire de la Pentecôte 2025.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique
face hôtel Elaïs, Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

GLOBAL SUPPLY DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : Entrée KM4, Pointe-Noire, République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant acte constitutif (statuts), établi par devant le Notaire soussigné, en date du **02 Juillet 2025**, enregistré au domaine et timbrés en date du **14 Juillet 2025**, sous folio **129/51 N°5671**, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale: GLOBAL SUPPLY DISTRIBUTION.
Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée.
Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo, qu'à l'étranger :
- L'Alimentation, la distribution, l'import de produits congelés.
Siège social: sis à Entrée KM4, Pointe-Noire, République du Congo.
Capital social: Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA, entièrement libérés et souscrits par les associés.
Gérant: Monsieur XU GUOXIANG, associé, de nationalité Chinoise.
Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B12-00122**.

Fait à Pointe-Noire, le 11 Août 2025.

Pour insertion.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Cent chrétiens ont reçu le sacrement de confirmation

Ils étaient plus de cent chrétiens du Vicariat Mgr Foret, Jean Louis Joseph Derouet dont Sainte-Face de Jésus de Faubourg, Sainte Joséphine Bakhita, Annexe de Providence, Christ Roi, Sainte Rita et Saint Christophe, qui ont reçu le dimanche 13 juillet 2025 en l'église Saint Christophe, le sacrement de confirmation des mains de Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire.

La messe a été animée par la chorale paroissiale Saint Christophe. La confirmation est le sacrement de l'initiation chrétienne, comme le baptême et l'eucharistie. Elle marque également une étape importante dans la vie du chrétien, le fortifiant dans sa foi et l'engagement à vivre pleinement sa vie chrétienne.

L'abbé Alain Abel Bounga, curé de la paroisse, a lu le

mot de circonstance. L'archevêque a exhorté le peuple de Dieu en s'appuyant sur les textes liturgiques du 15^e dimanche du temps ordinaire dans Luc 10, 25-37: Qui est mon prochain? «Ce que Jésus veut, c'est déplacer le regard. Jésus répond par une histoire vivante: celle d'un homme blessé, éborgné, ignoré par ceux qu'on croyait exemplaires, et secouru par un étranger méprisé. L'esprit



Les confirmands posant avec l'archevêque

de Dieu que vous allez recevoir est l'esprit qui ouvre les yeux, pour voir l'autre non comme un obstacle, un ennemi, ou un inconnu...mais un prochain. Le bon samari-

tain s'approche, il est saisi de compassion. C'est l'esprit de Dieu qui agit dans son cœur, qui le pousse à se rapprocher, à panser les plaies, à prendre soin de l'autre sans compter.

L'esprit que vous allez recevoir est un esprit de compassion active. Il vous rend capables de sortir de vous-mêmes, de ne pas passer à côté de celui qui souffre, d'avoir des cœurs ouverts, dans un monde qui parfois se referme. L'esprit Saint que vous allez recevoir vous en rend capables», a dit Mgr Liluala.

Après l'homélie, s'en est suivi le rite du sacrement de confirmation. L'appel des candidats et la pro-

fession de foi ont été les autres étapes par lesquelles ils ont renouvelé la promesse de leur baptême, réaffirmant leur foi en Dieu.

A la fin de la messe et au nom de tous les confirmés, Fidelphin Mampeme de la paroisse d'accueil a dit toute sa satisfaction, l'honneur que l'archevêque a fait à leur égard.

Madocie Deogratias MONGO

ANNONCES

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville
B.P : 13646 / Tel(s) : (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92
E-mail : officenotsmb@gmail.com
BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE INTERIM K
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE S.A.R.L
CAPITAL SOCIAL : CINQ MILLIONS (5.000.000) de francs CFA.
SIEGE SOCIAL : Brazzaville, 10, rue Becket, Mfilou Ngamaba.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du sept juillet 2025 deux mille vingt-cinq, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville Arrondissement 3 Poto-poto, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme: Société à Responsabilité limitée régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;
Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

- Prestation de services on et off-shore ;
- Mise à disposition du personnel ;
- Consultation en RH, Finances et Comptabilité.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante : «**INTERIM K**».

Siège social: Le siège social est situé à Brazzaville, 10, rue Becket, Mfilou Ngamaba, Arrondissement 7, Mfilou.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui Commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à cinq millions (5.000.000) de francs CFA, divisé en cinq cent (500) parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires Monsieur Jacques MOU-TIMBA, domicilié à Brazzaville, 484, Avenue des Trois Martyrs ; Arrondissement 5 Ouenzé, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée **INTERIM K** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B12-00187**.

Pour avis
Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville
B.P : 13646 / Tel(s) : (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92
E-mail : officenotsmb@gmail.com
BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO

NB PROSPERITIES

Société Civile Immobilière (SCI)
Capital Social : 5.000.000 de francs CFA
Siège social : 115 bis, Rue Boulevard Denis SASSOU NGUESSO ; Arrondissement 3 Poto-poto ; Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2025-B50-00008

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée **NB PROSPERITIES** établi en date à Brazzaville du 15 juillet 2025 par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré le 28 juillet 2025, sous folio 130/23, Numéro 4003 à La recette EDT Plaine, Brazzaville (République du Congo) ; les associés ont pris les résolutions suivantes :

- 1) Cession de parts sociales ;
- 2) Sortie d'un des associés ;
- 3) Modification et mise à jour des statuts de la société.

Avec la cession de parts sociales de l'associé, les statuts de la société **NB PROSPERITIES** ont été modifiés substantiellement et mis à jour.

Deux copies authentiques du procès-verbal des décisions extraordinaires ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce en date du 01 août 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00909**. Et mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le même jour sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B50-00008**.

Pour avis
Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

N° 08/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	29886 du 12/10/2021	Plle(s) 271	Bloc /	Section J	Superficie 232,42 m ²	MPITA (maison d'arrêt)	Arr 01	MOUSSOUAMOU Thierry Raziel Ada
2	31162 du 03/01/2024	Plle(s) 05	Bloc 147	Section BXA	Superficie 500,00 m ²	COTE MATEVE	Arr 06	MATINGOU MAKOUNDOU Judicaël Rodfrigue
3	31354 du 30/04/2024	Plle(s) 01 à 10	Bloc 146	Section ACW suite 2	Superficie 4000,00 m ²	LIAMBOU	Arr /	M'PETO Rosie Faustine
4	27407 du 26/10/2017	Plle(s) 03	Bloc 73	Section BT GAÏA	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NZIENGUE Gloire de Dieu
5	31478 du 12/07/2024	Plle(s) 15	Bloc 94	Section BF	Superficie 300,00 m ²	MPAKA	Arr 03	MOUKILOU née MAKANDA Letty Princenelle
6	31711 du 13/12/2024	Plle(s) 01 à 10	Bloc 514	Section BL3	Superficie 4472,00m ²	NANGA	Arr 06	KEBI GANGA Chardel Rodrigue
7	30773 du 09/06/2023	Plle (s) 05	Bloc 31	Section BG suite	Superficie 370,14 m ²	MPAKA	Arr 06	LOEMBA TCHIAYOUKOU Eddie Claryne
8	3 1674 du 31/10/2024	Plls(s) 07	Bloc 38	Section AV	Superficie 400,00m ²	LOUSSALA	Arr 03	MAKANGA NGOMA Danny
9	31603 du 23/09/2024	Plls(s) 111 ter	Bloc /	Section M	Superficie 286,00 m ²	SOCOPRISE	Arr 01	MASSAMBA M-FUKA Steve Ronald
10	31679 du 28/10/2024	Plle(s) 10	Bloc 13	Section CD	Superficie 500,00 m ²	NANGA	Arr 06	EGLISE NEO-APOSTOLIQUE AU CONGO << ENA-CONGO >>
11	31427 du 11/06/2024	Plle(s) 01	Bloc 65	Section BT	Superficie 500,00 m ²	GAÏA (File Tchiloandjili)	Arr 01	MALONGA Eoles Ashley Laury-Anne
12	31716 du 13/12/2024	Plle(s) 08	Bloc 400,00	Section CD	Superficie 400,00 m ²	NANGA (File TCHINDOUMBA)	Arr 06	LOUMIKOU Jean B. Bienvenu et Madame Noël épouse LOUMIKOU Valérie C. Michelle
13	31558 du 03/09/2024	Plle(s) 09	Bloc 86 bis	Section CD	Superficie 500,00 m ²	Nanga-Mpili (File TCHIYOBBO)	Arr 06	BATSOTSA Y. Edith- NDOUDI MOULANDOU Y. Ramses-Ndoudi Moulardou Kaili Iwaly Chavi-Love
14	31884 du 11/04/2025	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 11 129,61, m ²	DJENO	Arr 06	La Société Nationale de Recherche et de Production «SONAREP S,A»
15	31714 du 13/12/2024	Plle(s) 05	Bloc 19	Section BM2 e T	Superficie 500,00 m ²	COTE MATEVE (File Tchinvassa)	Arr 06	MALONGA Egherrand
16	31652 du 21/10/2024	Plle(s) 10	Bloc 21	Section BG	Superficie 486,25 m ²	MPAKA	Arr 06	MAMBOU Gaston Donald
17	27445 du 17/11/2017	Plle(s) 07	Bloc 119	Section BY 4 e tranche	Superficie 750,00 m ²	COTE-MATEVE (JAPAN-Métal)	Arr 06	MALONGA Jean-Marie François
18	31642 du 16/10/2024	Plle(s) 01 bis	Bloc 28	Section BL	Superficie 250,00 m ²	NGOYO (File TCHISSELO)	Arr 06	MALONGA BIYENGUI Marthe
19	31272 du 13/03/2024	Plle(s) 08	Bloc 42	Section BL	Superficie 750,00 m ²	NGOYO (File TCHISSELO)	Arr 06	KORILA Charles Adrien
20	30642 du 08/03/2023	Plle(s) 09	Bloc 100	Section NI	Superficie 500,00 m ²	DJENO (File TCHIPANANA)	Arr 06	ANDZIBA BIKOUNKOU Roviane Gelaine
21	30985 du 18/09/2023	Plle(s) 05	Bloc 65	Section BM4	Superficie 942,98 m ²	NGOYO	Arr 06	MISSENGUE Henriette
22	30365 du 23/09/2022	Plle(s) 01 et 02	Bloc 03	Section BM1ere T	Superficie 496,00 m ²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	MOUGNOBA FEYA Raïssa
23	31501 du 29/07/2024	Plle(s) 10	Bloc 99 bis	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr 06	NGAKEGNI Antoine Regis
24	31649 du 18/10/2024	Plle(s) 05	Bloc 21	Section BM4	Superficie 800,00 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	MPOUYI NGOUALA Narcisse
25	31220 du 05/02/2024	Plle(s) 10 et 11	Bloc 101	Section BM5	Superficie 800,00 m ²	N'GOYO Mvassa	Arr 06	MPOUYI NGOUALA Narcisse
26	31338 du 22/04/2024	Plle(s) 01 et 04	Bloc 110	Section BY 5 e tranche	Superficie 332,64 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	MAKAYA MBI-FANY Christ Davy Clé-D'esperance
27	31517 du 13/08/2024	Plle(s) 02 ter	Bloc 19 ter	Section: M ²	Superficie 250,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGOMA Germaine Cécile
28	23846 du 23/06/2014	Plle(s) 10 ter	Bloc 106	Section BP	Superficie 1208,10 m ²	MPITA (WARF)	Arr 01	ITOUA Joseph
29	30884 du 28/07/2023	Plle(s) /	Bloc /	Section TR	Superficie 499,98 m ²	Loango (File Tchizimbou)	Arr /	MOULET Richard Lucien Maurice
30	30470 du 24/11/2022	Plle(s) 11	Bloc 98 bis	Section: BM	Superficie 1631,00 m ²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	ONDONGO ANGOUNA Victoire Joyée Nina
31	31899 du 22/04/2025	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 375,95 m ²	DJENO	Arr 06	SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGO (SNPC)
32	31723 du 18/12/2024	Plle(s) 01	Bloc 260 ter	Section BN	Superficie 905,70 m ²	NGOYO (Mayinga)	Arr 06	MIZONZA NZAYOULOU Référence Divib et MIZONZA MBEKIDIELA Adorham Yoan
33	31647 du 17/10/2024	Plle(s) 01 et 03	Bloc 29	Section BS	Superficie 843,34 m ²	TCHIMBAMBA (File MANDOU NGANAVATA)	Arr 01	OUMBA DJIMBI Anicet
34	31310 du 05/04/2024	Plle(s) 407	Bloc /	Section M	Superficie 400,00 m ²	Aéroport rue Mavoungou Tchitembo*	Arr 01	TATI-NIAMI Auguste
35	31460 du 03/07/2024	Plle(s) 01	Bloc 34 ter	Section BN bis	Superficie 473,25 m ²	NGOYO	Arr 06	MAKOSSO CAPITA Pascaline
36	31731 du 26/12/2024	Plle(s) 06	Bloc 34	Section BG	Superficie 200,00 m ²	MPAKA (Marché)	Arr 06	NGANGA Martial Brice Noël
37	31808 du 20/02/2025	Plle(s) 03 bis	Bloc 181	Section BL	Superficie 200,00 m ²	NGOYO (Famille MBELO)	Arr 06	TONA KEMBO Archange
38	31670 du 24/10/2024	Plle(s) 06 bis	Bloc 91	Section BNA	Superficie 200,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	Emilien Francis De Laure BOTOKA
39	31423 du 06/06/2024	Plle(s) 02	Bloc 95	Section BM1eT	Superficie 470,00 m ²	COTE-MATEVE (File Tchinvassa)	Arr 06	BOUALA Steve Jesse Regis-BOUALA Missia Oceane Paule Lyne BOUALA ENOUANY Michéle Ambre-BOUALA ENOUANY Chloé Erine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Romaric Aimard
NGASSAKY OBANDZA

Fait à Pointe-Noire, le 28 mai 2025

Peut-on venir à bout de l'échec scolaire?

GOVERNANCE LOCALE

Les acteurs du développement local en piste

Mieux maîtriser les mécanismes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans de développement à l'échelle locale: tel était l'objectif de l'atelier organisé, le 11 juillet 2025 à Brazzaville, par le Centre d'actions pour le développement (CAD). Sous la conduite de Guerschom Gobouang, responsable du programme Campagne et plaidoyer de cette organisation de défense des droits humains, et en présence du directeur exécutif du CAD, Trésor Nzila.

Il s'est agi, au cours de cet atelier d'analyse comparative des plans d'actions communautaires et des plans de développement locaux, de mettre les élus locaux devant leur responsabilité en tant que garants de la bonne gouvernance et des droits des communautés, et faire des citoyens des acteurs dans la défense et la promotion de leurs droits. La rencontre s'inscrit dans le cadre du projet "Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo". Parmi les participants, environ une trentaine, l'on comptait des représentants de la société civile et ceux de l'administration publique travaillant sur les besoins exprimés dans le cahier des doléances communautaires. La formation visait également à leur permettre d'identifier les opportunités d'appui et de synergie pour la mise en œuvre des plans d'actions communautaires et d'amorcer un dialogue multi-acteurs sur la gouvernance basée sur les besoins.

Au cours de l'atelier, les participants ont beaucoup appris



Les participants à la fin de leur formation

sur la méthodologie de rédaction des plans de développement locaux. Selon Guerschom Gobouang, il ressort du constat fait sur le terrain que l'approche sommet-base ne permet pas de parler des réalités et des besoins des communautés. «Les différents conseils départementaux et municipaux éprouvent des difficultés pour impacter les plans de développement locaux afin de satisfaire les besoins et les attentes des communautés», a-t-il indiqué. Par contre, les plans d'actions des communautés accompagnées dans les différentes zones d'intervention du projet

ont une démarche base-sommet. Il s'agit de tenir compte des aspirations légitimes des populations dans les politiques locales. «C'est une démarche participative. Les communautés doivent elles-mêmes identifier les problèmes qui sont les leurs et proposer des pistes de solutions pour aller vers la

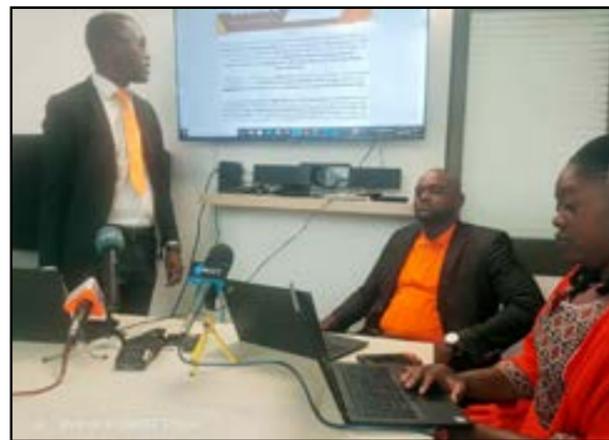
réalisation des droits humains toutefois violés», a souligné le responsable du programme. Dans ce contexte, les participants ont émis à l'endroit des autorités nationales des recommandations visant à améliorer la rédaction des plans de développement locaux, à l'échelle locale et nationale. A noter que le projet "Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo" est financé par le Fonds des nations pour la démocratie. Sa durée est de deux ans (2023-2025).

Philippe BANZ

TECHNOLOGIE

Une application mobile pour faciliter les échanges

C'est SOSEP Groupe, dont Abiguel Massouka est le chargé des opérations, et Ame César Sehossolo est le communicateur, qui vient de lancer une plateforme digitale "Joukwa", afin d'aider les entreprises à faire face aux problèmes liés à l'approvisionnement. C'était au cours d'une conférence presse mercredi 16 juillet 2025 à Pointe-Noire.



Pendant la conférence de presse

Dédiée à l'approvisionnement de Business to Business, la plateforme digitale "Joukwa" a été conçue afin d'aider les entreprises à l'échelle internationale, notamment les retards de livraison, les tracasseries dues au suivi des commandes, la non-conformité des commandes, la gestion des paiements des fournisseurs étrangers ainsi que l'optimisation des coûts.

Par ailleurs, les services de digitalisation de "Joukwa" vont contribuer à la diversification de l'économie congolaise intégrée sous la zone de libre-échange continentale africaine ZLECAF. Pour Abiguel Massouka, "Joukwa" se positionne comme un partenaire stratégique en simplifiant les commandes à l'étranger. «Dans les pays comme le Congo dont l'économie repose fortement sur l'importation d'équipements pour accompagner le développement des infrastructures et

valoriser l'exploitation de ses ressources naturelles, les entreprises font face à des défis récurrents liés aux lenteurs administratives, à la disposition des fournisseurs et à la logistique internationale», a souligné Abiguel Massouka.

"Joukwa" permet aussi aux entreprises publiques et privées d'accéder rapidement à des fournisseurs fiables, de suivre en temps réel leurs commandes et de sécuriser chaque étape jusqu'à la livraison sur site.

«Nous négocions pour vous les meilleurs tarifs produits et frets, minimisons le colisage et privilégions les envois groupés pour réduire les coûts. Nous demandons aux très petites, petites et moyennes entreprises, com-

merçants, professions libérales, multinationales, associations, établissements publics, organisations internationales de saisir cette opportunité offerte à eux», a, pour sa part, affirmé Ame César Sehossolo.

A noter que SOSEP Groupe SA est au Congo-Brazzaville et en République Démocratique du Congo. A travers "Joukwa", il offre une solution moderne afin de soutenir un développement économique efficace et durable dans les divers secteurs comme le transport, le pétrole et le gaz, les BTP, etc. SOSEP Groupe SA est spécialiste digitale en approvisionnement-logistique africain.

Madocie Deogratias MONGO

VIE ASSOCIATIVE

L'Amicale des anciens de Radio Congo se donne un élan

Sous la houlette de son président, Michel Rudel Ngandziami, l'Amicale des anciens journalistes de Radio Congo (AAJRC) s'est dotée d'un plan d'actions assorti d'une feuille de route. C'était au cours de sa session inaugurale, tenue vendredi 1^{er} août 2025 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à Brazzaville.



Les membres du comité exécutif, Michel Rudel Ngandziami (au milieu)

Ceux qui ont écrit l'histoire de Radio Congo ont ainsi lancé les activités de leur Amicale, un peu plus de trois mois après l'avoir porté sur les fonts baptismaux. «Notre organisation ne devrait pas être un mort-né. Elle ne l'est pas. La session inaugurale en est l'illustration. Une occasion pour croiser nos réflexions afin de mettre en place la feuille de route qui va canaliser à court et à moyen terme notre action commune», a indiqué Michel Rudel Ngandziami.

La vision de l'Amicale est construite autour de l'entraide et de la solidarité entre les membres. Pour la mise en œuvre de cet idéal, trois axes ont été dégagés par les participants : l'assistance sociale, la formation et la promotion de la culture et des loisirs. «Le plan d'action comprend ces principaux axes et d'autres

points aussi importants pour la visibilité de notre organisation», a souligné le président de l'Amicale. La feuille de route comprend aussi la célébration en 2026 de l'an I de l'Amicale et l'acquisition d'un siège. L'attention des membres sur le respect des engagements statutaires a été attirée «pour éviter des déficits et d'éventuelles défaillances». «Soyons utiles pour les autres. Soyons utiles pour nous-mêmes», a plaidé ensuite Michel Rudel Ngandziami, dans un contexte où la qualité de l'information est primordiale. Une sorte d'invite à se mettre au service de la nouvelle génération confrontée à divers défis. Plaidoyer auquel a répondu Serge Michel Odzocki par une volonté d'aller de l'avant. «Nous avons tous manifesté l'inté-

rêt que nous portons à cette Amicale. Il faut que nous allions de l'avant pour marcher désormais ensemble. Nous lançons un appel à tout le monde afin que notre organisation prenne toute sa place parmi les associations d'entraide et de solidarité que nous avons dans notre pays», a réagi l'ancien ministre, ancien directeur général de Radio Congo et aujourd'hui sénateur. Le tableau de bord de l'Amicale des anciens journalistes de Radio Congo s'annonce animé dans les jours à venir. L'organisation regroupe les anciens journalistes et assimilés de Radio Congo, élargie aux professionnels de la corporation admis à la retraite et ceux encore en activité ayant 20 ans d'expérience.

Ph. B.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville. Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«ATAC»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA

Siège Social : 60, rue Itoumbi, Talangai, Brazzaville,
RCCM : CG-BZV-01-2011-B12-00160
REPUBLIQUE DU CONGO.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions collectives extraordinaires de la société dénommée ATAC SARL, en date à Brazzaville du 06 août 2025, enregistré à Brazzaville au bureau de l'EDT Plaine, à la même date, sous Folio 136/20, n°4267, deux (02) résolutions ont été adoptées, à savoir :

- 1- L'extension de l'objet social en y ajoutant : La vente d'équipements de sécurité fluviale et maritime, le montage d'équipements semi-industriels, la logistique ;
- 2- L'amendement des statuts et les pouvoirs donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06 août 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-D-00954 ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 06 août 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-M-13709.

Fait à Brazzaville, le 06 août 2025

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire



Banque des Etats de l'Afrique-services centraux
Commission générale de passation des marchés n°1

Appel d'offres régional ouvert n°89/BEAC/SG-PMG/AORO/Bien/2025 pour la fourniture, l'installation, la mise en service, la formation des utilisateurs, ainsi que la maintenance, en lots indépendants, de systèmes de contrôle d'accès et d'alarme anti intrusion aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé et dans les Agences de Franceville et Garoua

Dans le cadre de sa politique de gestion de son patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres **la fourniture, l'installation, la mise en service, la formation des utilisateurs, ainsi que la maintenance, en lots indépendants, de Systèmes de contrôle d'accès et d'alarme anti-intrusion aux Services Centraux à Yaoundé et dans ses Agences de Franceville et Garoua.** A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises domiciliées en zone CEMAC, qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission. Le présent appel d'offres est subdivisé en lots indépendants comme suit:

- **lot 1 : Direction Nationale de Yaoundé – République du Cameroun;**

- **lot 2 : Agence de Garoua-République du Cameroun;**

- **lot 3 : Agence de Franceville -République du Gabon.**

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE-SERVICES CENTRAUX Direction Générale

de l'Exploitation-DGAM 14ème étage, porte 1412
Adresse : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917
Yaoundé - Cameroun
Téléphone: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60
postes 5452, 5412, 54-02 ou 5403
Fax : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.sex@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de Deux cent mille (200. 000) Francs CFA par lot. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire.

Virement Zone CEMAC:

RIB Services Centraux : 91001 00090 2000000990 07
Objet: frais de soumission sélection n°(à renseigner par le soumissionnaire)

La visite du site est obligatoire. Les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission sont autorisées à effectuer la visite du site qui se tiendra **le mercredi 06 août 2025 à 11 heures pour le lot 1, le vendredi 08 août 2025 à 11 heures pour le lot 2 et le mardi 12 août 2025 à 11 heures pour le lot 3.**

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire **d'un million (1.000.000) F.CFA par lot**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard **le jeudi 04 septembre 1025 à**

12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE-SERVICES CENTRAUX Bureau d'ordre 15ème étage, porte 15.01

Adresse : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917
Yaoundé- Cameroun

Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées. Les soumissions seront ouvertes en **deux phases** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **jeudi 04 septembre 2025** à 13 heures. Les plis financiers seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement. Ces ouvertures se tiendront en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiterait assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 18 AOUT 2025



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS TRAVAUX

DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX

COORDINATION DE SUIVI DES PROJETS EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE

FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Avis d'Appel d'Offres National (AAON)

Date: 1^{er} août 2025.

Référence: Travaux de la pérennité pour la Corniche de Brazzaville entre le carrefour Fulbert YOULOU et la Case de GAULLE.

AON N° : 2025-002.

1. **Le Gouvernement de la République du Congo/ Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux (MATGT)** a obtenu un financement de la l'Agence Française de Développement («AFD») relatif au projet de **Construction de la route de la Corniche et d'aménagements urbains dans les quartiers de Bacongo et Makélékélé à Brazzaville.** Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché des «Travaux de la pérennité de la Corniche de Brazzaville entre le carrefour Fulbert YOULOU et la Case de GAULLE – Brazzaville».

2. La Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux ci-après:

- **Tranche ferme:**

* Captage et aménagement des sources d'eau rele-

vées à l'aval de la route,

* Stabilisation du pied de la section courante de la falaise par une butée en enrochements combinée (butées n°1 et n°2),

* Protection des berges du viaduc Makélékélé en prolongeant les butées de pied en enrochements (renforcement de quarts de cône C0 et C3 du viaduc de Makélékélé),

* Aménagement de deux descentes d'eau en béton armé des escaliers n°1 et n°3,

* Renforcement des extrémités des descentes d'eau n°1 et n°3 en enrochements bétonnés existantes vis-à-vis des risques d'affouillement moyennant un matelas approprié en enrochements.

- **Tranche optionnelle 1:**

* Stabilisation du pied de la section courante de la falaise par une butée en enrochements combinée (butée n°3).

- **Tranche optionnelle 2 :**

* Aménagement de deux descentes d'eau en béton armé des escaliers n°2,

* Renforcement des extrémités de la descente d'eau n°2 en enrochements bétonnés existantes vis-à-vis des risques d'affouillement moyennant un matelas approprié

en enrochements.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Délégation Générale aux Grands Travaux/Coordination de suivi des projets en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), 1^{er} étage, porte 115 de l'immeuble du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux, Place de la République (ex rond-point CCF) Brazzaville-Congo ; Téléphone : +242 06 725 43 17 / +242 06 663 42 80; Courriels : alfredeleli@gmail.com / Lucien.AYEMBA@dggt-gouv.cg / willyossoa@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à la même adresse de 09h30 à 15h00.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir gratuitement les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives Particulières et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **1^{er} octobre 2025 à 12h00 (heure locale)**. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre, pour un montant de **94.871.860 FCFA**.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le **1^{er} octobre 2025 à 13h00 (heure locale)**, à l'adresse suivante : **Salle 114 du 1^{er} étage de l'immeuble du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux, Place de la République (ex rond-point CCF) Brazzaville-Congo.**

Le Délégué Général aux Grands Travaux,
Oscar OTOKA.-

RECONNAISSANCE

Hommage au Dr André Bouya

Brazzaville a accueilli un événement scientifique: le tout premier congrès de la Société congolaise de psychologie (SOCOPSY), organisé du 22 au 24 juillet 2025, en hommage au Dr André Bouya, premier docteur congolais en psychologie. Placée sur le thème : «Psychologie, santé, éducation et changements sociaux», cette rencontre a rassemblé de nombreuses personnalités issues des milieux académique, politique et scientifique, venues du Congo et d'ailleurs.

La cérémonie d'ouverture s'est tenue à l'amphithéâtre Jean-Baptiste Tati Loutard de l'Université Marien Ngouabi, institution emblématique dont le Dr Bouya fut l'un des vice-recteurs les plus marquants. Présidée par la ministre de l'Enseignement supérieur, le Pr Delphine Edith Emmanuel Adouki, elle s'est déroulée en présence de plusieurs autorités nationales, parmi lesquelles le ministre Léon Juste Iboombo des Postes et le Pr Théophile Obenga, représentant personnel du chef de l'État en charge du développement de l'enseignement supérieur.

La richesse et la diversité des participants ont donné à l'événement une dimension internationale. Des universitaires de renom en provenance de la République démocratique du Congo (RDC), du Cameroun, du Gabon, de la Côte d'Ivoire et de la France ont pris part aux travaux, soulignant la portée régionale et scientifique de la manifestation. Cette présence étrangère reflète également l'influence intellectuelle du Dr Bouya, dont la pensée a largement dépassé les frontières nationales.

Pionnier de la psychologie congolaise, André Bouya a joué un rôle déterminant dans la structuration des sciences humaines au Congo. Les témoignages recueillis au cours du congrès ont unanimement salué son exigence scientifique, son engagement institutionnel et son humanisme. Famille, collègues et amis ont brossé le portrait d'un homme humble et méthodique, profondément convaincu que la science devait servir l'homme et sa société.

Ces thématiques ont permis d'aborder, sous différents angles, les enjeux contemporains de la psychologie dans une société congolaise en pleine mutation. Les débats ont notamment porté entre autres sur la santé mentale, l'accompagnement



Après l'ouverture du congrès

Un moment particulièrement marquant de la première journée fut la leçon inaugurale du Pr Dieudonné Tsokini, intitulée : «Les sciences humaines et le paradigme interculturel». Dans son exposé, il a plaidé pour une approche de la psychologie ancrée dans les réalités culturelles africaines. Selon lui, face aux enjeux liés à l'identité, aux traumatismes collectifs ou à la cohésion sociale, l'interculturalité n'est plus un choix, mais une nécessité. Ce positionnement épistémologique rejoint les convictions profondes du Dr Bouya.

Les travaux scientifiques ont été organisés autour de six grands axes : les contributions du Dr Bouya à la discipline ; la psychologie face aux phénomènes sociaux ; les liens entre psychologie et santé ; l'état de la psychologie au Congo ; les rapports entre psychologie et éducation ; enfin, une session de communications libres en sciences humaines et sociales.

psychologique des enfants en milieu scolaire, la résilience dans les quartiers précaires, ainsi que sur les défis posés à la formation des psychologues à l'ère du numérique. Au terme du congrès, plusieurs résolutions ont été prises.

Le président du comité d'organisation, Jean Didier Mbélé a exprimé le souhait que cette première édition constitue le socle d'une communauté scientifique soudée, active, et résolument tournée vers les réalités africaines.

En rendant hommage à l'un des pionniers de la psychologie congolaise, le congrès de la SOCOPSY a relevé un double défi : faire dialoguer mémoire et action, et connecter la recherche scientifique aux besoins concrets des sociétés africaines. La famille du Dr André Bouya a promis d'accompagner la SOCOPSY dans son développement tous azimuts.

Gaule D'AMBERT

sures sécuritaires : mettre fin aux jeux de cascade (Sky); baignade avec obligation de port de gilet de sauvetage.

Les parents ont aussi une part



Un lieu de détente qui mérite d'être sécurisé

Il est impératif que les autorités prennent des mesures pour lutter contre les noyades, notamment en mettant en place des dispositifs de sécurité appropriés et en sensibilisant le public aux risques. Placer des panneaux de signalisation dans des zones dangereuses et des signalisations indiquant le niveau d'eau contribueraient à la réduction des noyades et à la sécurité des citoyens.

Par ailleurs, les responsables de sites doivent être interpellés par le Ministère de Tourisme qui, dorénavant, doit exiger un plan de me-

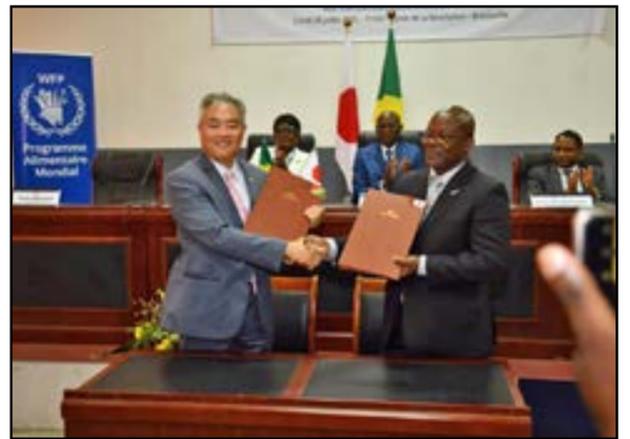
de responsabilité. Ils ont l'obligation d'assurer une surveillance constante des mineurs, surtout lorsqu'ils sont à proximité de points d'eau, et les éduquer. «Un enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne», disait Victor Hugo. On peut également envisager la fermeture des différents points de baignade en attendant la construction du site touristique officiel des cataractes. La prévention et la vigilance restent indispensables.

Chev'Ilay OKOUMATH (Stagiaire)

SECURITE ALIMENTAIRE

Le Japon appuie le programme des cantines scolaires

En vue de soutenir les efforts humanitaires au Congo, une donation composée de vivres, a été offerte par le Japon, via son ambassade au Congo, au Programme alimentaire mondial (PAM). L'accord a été paraphé lundi 28 juillet 2025, à Brazzaville, entre le chargé d'affaires par intérim de l'ambassade du Japon au Congo Maekawa Hidenobu et le représentant pays du PAM, Gon Myers. Assistés des ministres de l'Enseignement général Jean-Luc Mouthou et des Affaires sociales Marie Cécile Mboukou Kimbantsa.



Echange de parapheurs, après la signature

Ce don appuie les cantines scolaires et apporte une assistance alimentaire aux réfugiés centrafricains vivant au Congo. Par cet appui estimé à plus de 2 millions de dollars américains soit 1,140 milliard FCFA, le Japon va livrer 976 tonnes de riz et 71 tonnes de poisson en conserves, afin de contribuer d'une part, à l'amélioration de la nutrition scolaire, facteur essentiel pour l'apprentissage, la fréquentation régulière des écoles et, à terme, le développement humain durable, l'assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile dans les départements de la Likouala, de la Bouenza, de la Lékoumou, de la Cuvette, de la Sangha, du Pool et des Plateaux. Ce don est destiné à plus de 34.000 bénéficiaires, dont 16.000 réfugiés et demandeurs d'asile et 18.000 enfants en âge scolaire. «Ce don permettra de réaffirmer l'engagement du Japon en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants congolais qui pourront ainsi bénéficier de cantines scolaires

dans neuf départements. Il s'agit non seulement d'un appel à la scolarisation, mais aussi un encouragement à rester sur les bancs, à poursuivre ses rêves et à bâtir une société plus juste et plus forte», a dit Maekawa Hidenobu. La coopération avec le PAM et le Congo repose sur une conviction qu'il qualifie de «forte» : aucun enfant ne devrait être contraint de choisir entre apprendre et manger. «Un repas offert à l'école peut changer une vie en étant le moteur de l'espoir, de l'ambition et de la dignité retrouvée. ne dit-on pas qu'un esprit sain dans un corps sain? et cela commence par une bonne alimentation à l'école. Cette assistance permet au Japon de contribuer à l'atteinte de l'Objectif de développement durable (ODD) 2 : faim zéro.»

Pour le représentant du PAM, l'engagement du Japon s'inscrit dans une dynamique constante de solidarité. Au cours des cinq

dernières années, a-t-il rappelé, le Japon a apporté plus de 14,3 millions de dollars américains, soit environ 8,15 milliards FCFA pour soutenir les opérations du PAM au Congo. Ce soutien continu, a dit Gon Myers, est une preuve réelle de l'amitié et du partenariat solide qui lie le Japon au Congo et aux Nations unies.

Se disant satisfait de cet accompagnement, le ministre Jean-Luc Mouthou a indiqué que ce don permettra d'impacter positivement des milliers d'enfants scolarisés dans les zones rurales et urbaines précaires. Ce geste, signe d'amitié durable entre le Japon et le Congo, a dit le ministre de l'Enseignement général qui souhaite que cette donation soit suivie de nouvelles initiatives dans les domaines de la nutrition, de l'éducation et de la protection sociale.

Lionel MAMBEKE (Stagiaire)

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU NOTAIRE

B.P : 4866, téléphone : (242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoit, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : moussphile@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Par acte authentique, en date à Pointe-Noire, du 30 juin 2025 a été modifiés les statuts de la société BETTOMAX-SARL-U, aux caractéristiques :

-Dénomination: BETTOMAX-SARL-U
-Forme de la société: Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

-Capital social: 5.000.000 FCFA.

-Siège social: A Pointe-Noire 75, Avenue Barthélémy BOGANDA, centre ville.

-Objet social: Les jeux de hasard, salle de jeu, paris sport, jeu en ligne, import/export en relation avec l'activité ; la participation par tous moyens et sous quelque forme que ce soit et en tous pays, à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet suscité.

-Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.

-Enregistrement : À Pointe-Noire, sous le n° 388, Folio 123/08 en date du 07 juillet 2025.

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG-PNR-01-2022-B13-00125 en date du 30 juin 2022.

-Gérance: Monsieur EL JABBOUR Lufti est nommé Gérant de la société .

Modifications intervenues:

Suite à une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, consignée dans un

procès verbal en sous seing privé, en date du 06 juin 2025, enregistré sous le n°384, folio 123/05 du 07 juillet 2025, l'associé unique a décidé de faire passer le capital social à cinq millions (5.000.000) F CFA.

-Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès verbal reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en date à Pointe-Noire du trente juin deux mil vingt cinq, enregistré sous le n° 386, folio 123/07 du sept juillet deux mil vingt cinq, l'associé unique décide le transfert du siège social et la modification des statuts.

-Capital: 5.000.000 F CFA

-Siège social: A Pointe-Noire 75, Avenue Barthélémy BOGANDA, centre ville, téléphone : 05 392 3 30.

-Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet de modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA.

-Gérance: Monsieur EL JABBOUR Lufti est maintenu aux fonctions de gérant.

Pour avis
Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DU CONGO

«Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2»

Secteur : Transport

Référence de l'accord de financement : Prêt n° 2000130014482

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-167

AMI N° 2025-002/MATGT/DGGT-CEP

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du « Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2 », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à « l'audit comptable et financier du projet KETTA-DJOUM 2 pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024, 2025 et la clôture du projet ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation de l'audit comptable et financier du projet KETTA-DJOUM 2 pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et la clôture. Il s'agira de formuler une opinion sur les états financiers de chaque exercice et la clôture du projet, en se fondant sur une vérification faite, conformément aux normes internationales d'audit édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques fixées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ou encore aux normes d'audit nationales. Le démarrage de la mission est prévu au plus tard le 30 avril N+1 de l'exercice 31 décembre à auditer. La mission durera au plus trois (03) semaines pour chaque exercice. La mission est prévue à la CEP à Brazzaville en République du Congo et dans les sites d'exécution du projet (Département de la Sangha).

3. La Cellule d'exécution des Projets BAD logée au sein de la Délégation Générale aux Grands Travaux au Congo, ci-après dénommée « Organe d'Exécution » invite les Consultants qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants

intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 9heures à 14heures, heure locale (TU+1).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 19 août 2025 à 12heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention « AMI N° 007-2024/MATIER/DGGT-CEP /Sélection de Consultants -Firmes) / l'audit comptable et financier du projet KETTA-DJOUM 2 pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et la clôture du projet ».

À l'attention : Monsieur BATOUNGUIDIO, Coordonnateur du Projet,

Adresse : 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI

(Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO),

5ème étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU à Brazzaville, République du Congo

E-mail : ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur
BATOUNGUIDIO**

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

**ANNONCE LEGALE
N° 015/2025/OUESSO
INSERTION LEGALE**

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arrondissements/District	REQUERANTS
01	3101 du 10/03/2025	Section A; bloc 46; Piles 7 et 8; Sup.: 800,00 m²	Lycée d'excellence (Lotissement famille MOBAMBE)	Mokeko	OUAMIO Jophras
02	3000 du 31/05/2024	Section A; bloc 7; Piles 4 et 9; Sup.: 800,00 m²	Lycée d'excellence (lotissement Canton EMBAMOU)	Mokeko	KOUMTOUZI Jean Eric
03	3136 du 13/06/2025	Section I; bloc I; Pile I; Sup.: 45.144,25 m² soit : 4ha 51a 44ca	Village Tala-tala	NGABALA	Société CONGO FOREST SAFARIS
04	3127 du 27/05/2025	Section A; bloc 76; Pile 1; Sup.: 610,28 m²	Quartier Mindongo (Boulevard de la Sangha)	1-Nzalongoye	MOBOMA Jean Roger
05	3113 du 30/04/2025	Section C; bloc 1008; Pile 854; Sup.: 200,00 m²	Quartier Birhan-Kiem (lot. KOUNTANGOYE Zone Hospital Général)	2-Mbindjo	NGUIMBY NSEMI Emycha Soham
06	3129 du 27/05/2025	Section A; bloc 98; Pile 23 Sup.: 1.125,00 m²	Quartier Châteaux d'eau (Rue IPOLO)	1-Nzalongoye	JABER BASSEL
07	3131 du 30/05/2025	Section A; bloc 139; Pile 4 Sup.: 400,00 m²	Quartier Faisceaux (Ancienne Piste ANAC 3e T.)	1-Nzalongoye	MOKOBI EBALE Tite Alfred
08	3123 du 19/05/2025	Section C; bloc 68; Pile 565; Sup.: 400,00 m²	Quartier Birhan-Kiem (Lotissement Hospital Général)	2-Mbindjo	Mme YOMBI Marcelle Tatiana
09	2348 du 06/06/2017	Section D; bloc I; Piles 2-3; Sup.: 800,00 m²	Quartier Ngongo	2-Mbindjo	ANGOULOU Norbert
10	3128 du 27/05/2025	Section A; bloc 167; Piles 3 et 7; Sup.: 800,00 m²	Quartier Faisceaux (Avenue MEKING)	1-Nzalongoye	L'Eglise Centre Missionnaire REHOBOTH
11	3125 du 23/05/2025	Section A; bloc 139; Pile 8; Sup.: 431,82 m²	Quartier Faisceaux (Avenue Ancienne Piste)	1-Nzalongoye	ZONIABA Serge Blaise
12	3135 du 11/06/2025	Section A; bloc I; Pile 6; Sup.: 1.248,00 m²	Village Mbalouma (Zone PEKE)	Mokeko	ELENGA-ONDZE Vercelle et NARTOVA K.V.
13	3134 du 11/06/2025	Section A; bloc I; Pile 1; Sup.: 4.396,60 m²	Village Mbalouma (Zone PEKE)	Mokeko	ELENGA-ONDZE Vercelle et NARTOVA K.V.
14	3133 du 06/06/2025	Section A; bloc 91; Pile 5; Sup.: 737,80 m²	Quartier Château d'eau (Avenue MAGUESSA FALANGA Charles)	1-Nzalongoye	MAGUESSA FALANGA Charles
15	3085 du 13/02/2025	Section A; bloc 35; Pile 5; Sup.: 400,00 m²	Lycée d'excellence	Mokeko	IKEKE DZOHOUE Dieuvelle Belga Bricia
16	2867 du 30/01/2023	Section D; bloc 208; Pile 190; Sup.: 719,92 m²	Quartier Ngongo (Zone stade de Ouessou)	2-Mbindjo	AYENE Thos Roddy
17	3105 du 18/03/2025	Section A; bloc 1; Piles 1, 2, 9, 10; Sup.: 1.600,00 m²	Village Mbalouma (Route Nationale n°2)	Mokeko	PLACKTOR Komi
18	3088 du 13/02/2025	Section H; bloc 190; Pile 7; Sup.: 336,00 m²	Quartier château d'eau (Croisement Corniche et rue OBA)	1-Nzalongoye	KEMA Gelase Armel
19	3103 du 18/03/2025	Section C; bloc I; Pile 2; Sup.: 196,68 m²	Quartier n°2 MPIELEMBE (Rue BOUAP)	Souanké	DJEUKAM NGONDJI Yolande
20	3122 du 15/05/2025	Section C; bloc 44; Pile 317; Sup.: 400,00 m²	Quartier Birhan-Kiem (Lotissement Koutangoye, zone Hospital Général)	2-Mbindjo	IMBOMBO NGOMA Urbain Nazaire
21	3139 du 10/07/2025	Section A; bloc I; Pile 2; Sup.: 6.353,75 m²	Village Mbalouma (Zone de Mboma)	Mokeko	Groupe M.T.L. Transport Logistique
22	2670 du 01/06/2021	Section J; bloc 4; Piles 2, 9, 10; Sup.: 1.200,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalongoye	CASTANOU Yves
23	3141 du 10/07/2025	Section E; bloc 22; Pile 1; Sup.: 891,85 m²	Quartier Mboma (Zone Eglise Jésus ressuscité)	2-Mbindjo	KEMA Gélase Armel
24	3145 du 21/07/2025	Section A; bloc 100 (ex11); Pile 11(ex1-4); Sup.: 591,76 m²	Quartier Mindongo (Avenue ASSEMEKANG. Ancienne Piste)	1-Nzalongoye	ZONIABA Serge Blaise
25	3146 du 21/07/2025	Section A; bloc 3; Pile 8; sup.: 400,00 m²	Village Mbalouma (Route Nationale n2)	Mokeko	NIAMBA Daisy
26	3117 du 12/05/2025	Section I; bloc 32; Pile 18; sup.: 412,64 m²	Quartier Mindongo (Zone Lycée GUEMBELA)	1-Nzalongoye	KOTTO ESSOTHY Borja Christel
27	3119 du 12/05/2025	Section J; bloc 14; Pile 6; sup.: 480,28 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalongoye	KOTTO ESSOTHY Borja Christel
28	3126 du 23/05/2025	Section H; bloc161; Pile 12; sup.: 398,40 m²	Quartier Faisceau (ANAC 3e T.)	1-Nzalongoye	Etat Congolaise Ministère de la Défense Nat
29	3153 du 23/07/2025	Section I; bloc I; Pile I; sup.: 1571,14 m²	Quartier Zoula Bodingo	Mokeko	Mme YOKA née ANDZI MABOUERE Aurelie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

**Le Chef de Bureau
Raymond ITOUA BOSSOBITA**

Fait à Ouessou, le 30 Juillet 2025

LIVRES

La littérature comme point de jonction

Organisé par l'écrivain et critique littéraire David Gomez Dimixson, et placé sous le thème : "De la mémoire au futur : quand la littérature construit les ponts", le Grand atelier littéraire Choc des Générations, qui est à sa première édition s'est déroulée, samedi 26 juillet 2025 à la Maison Russe de Brazzaville, en présence des Professeurs Yvon-Pierre Ndongo Ibara, directeur de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), et Mukala Kadima Nzuji, écrivain, critique littéraire et éditeur de renommée internationale.

Le Grand atelier favorisera le foisonnement des activités littéraires tout en réunissant les écrivains, auteurs, amoureux du livre et lecteurs. A cette occasion, l'écrivain et magistrat Prince Arnie Matoko, l'un des pénaliste choisi pour la circonstance a fait état «du rôle crucial que joue la littérature comme moyen par excellence pour réhabiliter la mémoire collective et individuelle, repenser le passé pour mieux agir au présent».

D'après lui, sa communication répond effectivement à la thématique de cet atelier. «La littérature a une triple fonction où chacun en fonction de sa sensibilité, peut aller puiser dans le passé afin de mieux nous diriger au présent et surtout pour embellir les horizons du futur».

Cette activité mémorielle, a-t-il relevé, «s'articule autour de deux grands piliers à savoir, la mémoire collective et individuelle dont la littérature permet d'assurer la sauvegarde à travers les œuvres de l'esprit. A ce titre, les écrivains sont perçus comme les gardiens et sacrificateurs de la mémoire collective d'un peuple, d'une nation et comme les porteurs indispensables et incontournables du temple sacré de la mémoire individuelle. Ils

tiennent ainsi entre leurs mains, la flamme olympique des idées, du savoir et de la connaissance dans ce monde où l'on est désormais perçu, par la majorité des gens, comme un acte de parjure à l'esprit, comme un crime de lèse-majesté intellectuelle et culturelle».

La littérature, à travers ses moyens d'expression, «a la capacité inouïe de construire, dans le silence et la sérénité, des ponts ou des buildings intellectuels, culturels, sociaux etc., de permettre aux hommes de plusieurs générations de partager des expériences et des perspectives et surtout de revisiter le passé, de consolider le présent afin d'agir conséquemment sur l'avenir. Il en résulte que la littérature est notre patrimoine commun et les écrivains ne sont, sur ces entrefaites, que les gardiens indispensables de notre mémoire collective et individuelle sans laquelle aucune nation, aucun peuple, aucun individu ne peut prospérer», a-t-il soutenu. De même, il a évoqué son œuvre "Le livre de ma grand-mère" comme tentative de relier mémoire individuelle et histoire collective.

Autres panélistes, David Gomez Dimixson a eu comme point de réflexion, les œuvres: "Redire les mots anciens" (1977) et "La chorale des mouches" (2003), tandis



Prince Arnie Matoko

que le Dr Winner Franck Palmers, enseignante, écrivaine et critique littéraire a rappelé l'apport de l'auteur congolais dans le tissage d'une mémoire active. Elle a aussi évoqué d'autres figures, de Jean Malonga à Sony Labou Tansi, qui ont également bâti un socle solide entre oralité et avenir. Des témoignages ont également été faits par Maloula, féru de littérature, et Isaac Itoua, écrivain, respectivement sur les écrivains Prince Arnie Matoko et David Gomez Dimixson. Outre cela, des poèmes ont été déclamés par le comédien Fortuné Batéza, tandis que l'animation musicale a été assurée par les artistes-rappeurs Jessy B. (Prix Découvertes RFI 2023) ; KB le Roi ainsi qu'un artiste gospel, Darius M. Rap

Alain-Patrick MASSAMBA

PUBLICATION

Milie Théodora Miéré: un nouveau livre bientôt au compteur

La République du Congo s'apprête à célébrer le 15 août de cette année, le 65^{ème} anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. Un jour avant cette célébration, c'est-à-dire le 14 août, c'est la date symbolique choisie par l'écrivaine franco-congolaise Milie Théodora Miéré, pour faire paraître, aux Editions L'Harmattan (Paris, France, Collection Dynamique d'Entreprises), son nouveau livre: «Culture ou cultures d'entreprise».

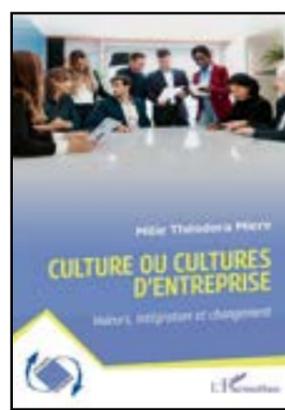


Milie Théodora Miéré

L'œuvre de Milie Théodora Miéré à paraître aborde une étude où l'enjeu est de faire un retour historique sur la notion de la culture d'entreprise dans les années 80, afin de comprendre l'émergence et la construction des identités, l'intégration des valeurs, de la culture, des cultures et des représentations des changements dans les relations avec les clients, les publics et l'environnement. A travers cette étude, l'auteur se penche également sur la perception que les salariés ont de leur entreprise, révélant qu'une transmission organisée et

rationalisée de valeurs et de significations nouvelles serait indispensable à la conduite du changement. La communication est à situer dans un contexte où elle prend toute sa signification. Les différentes interactions que l'individu va avoir avec son milieu professionnel, social, symbolique vont contribuer à l'appropriation du changement et au développement des représentations, des usages et des pratiques, à la participation, à l'action collective.

Basée en France, Milie Théodora Miéré est Docteur en sciences de l'information et de la communication, maître de conférences



La couverture du livre

hors classe HDR à l'université de Versailles Paris Saclay, directrice de recherches au Larequoi -laboratoire en management- et membre de la chaire Réseaux & Innovations. Ses thèmes de recherche portent sur la communication des organisations et les réseaux numériques. L'auteur a, à son actif, plusieurs ouvrages, dont quatre en hommage de ses défunts père et mère, parus aux Editions L'Harmattan en 2022, et «Réseaux numériques, téléphonie et mobilisation», publié aux mêmes éditions, en 2024.

V.C.Y.

LIVRE

Le Pr Placide Moudoudou signe : «Droit administratif congolais»

Avec cette 2^{ème} édition, Placide Moudoudou, agrégé de droit public et professeur à l'Université Marien Ngouabi, offre une exploration renouvelée et approfondie du droit administratif en République du Congo. Passant d'un simple manuel commentant la législation et la jurisprudence à un essai dense et réflexif, il présente une mutation structurelle du droit administratif congolais, reflet d'un renouveau démocratique amorcé dans les années 1990.

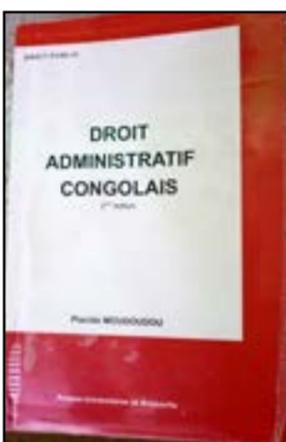
Le livre s'ouvre sur un constat : le droit administratif traditionnel congolais héritier du droit français, tourné avant tout vers la préservation des privilèges de la puissance publique, se trouve en pleine redéfinition. Dans un contexte de démocratisation et de constitutionnalisation, il obéit désormais à une logique de conciliation entre ordre public et libertés individuelles, en s'ouvrant notamment à la communauté et au citoyen.

Placide Moudoudou analyse cette mutation à travers plusieurs axes, entre autres : la qualité croissante des requérants, les citoyens devenus acteurs à part entière des relations administratives ; la diversification des sources juridiques, introduction de normes constitutionnelles, communautaires et jurisprudentielles ; la recomposition des domaines du droit administratif, de l'organisation

administrative, du contentieux des actes, du service public, des pouvoirs de police aux responsabilités de la puissance publique.

Ce volume de 457 pages actualise non seulement la législation et la jurisprudence, mais articule également une lecture systémique de l'évolution structurelle du droit administratif congolais. L'ouvrage se distingue par : une mise à jour rigoureuse du corpus normatif (lois, décrets, arrêts), une analyse critique de l'application des institutions décentralisées ; un traitement doctrinal approfondi, intégrant le prisme constitutionnel et démocratique.

Les chapitres sont organisés de manière logique : sources du droit administratif, organisation administrative, contentieux, service public, pouvoirs publics, responsabilités, etc. En prolongement du constat initial, chaque chapitre met en lumière



Le livre en couverture

comment et pourquoi le droit administratif congolais se convertit pour répondre aux exigences de modernité démocratique et constitutionnelle.

L'intérêt de cet ouvrage s'inscrit dans le triptyque : actualisation doctrinale, en permettant aux étudiants, enseignants et praticiens de disposer d'une vue synoptique des normes et de la jurisprudence administrative actualisées; approche comparative, en confrontation avec les modèles français et d'autres systèmes africains, l'auteur montre la difficulté de la «transplantation juridique» et la nécessité d'adaptation locale ; réflexion constitutionnelle, c'est-à-dire, intégré dans un mouvement plus large

de constitutionnalisation, le droit administratif devient un instrument de contrôle et de protection des libertés.

Cet ouvrage constitue un outil précieux pour la formation des acteurs juridiques (avocats, magistrats, etc.). Il postule aussi du renforcement de l'État de droit. En facilitant l'accès de justiciables au droit administratif, d'où, l'ouvrage soutient les principes de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes.

Parmi les apports de l'ouvrage à la communauté : du droit de privilèges à l'équilibre, l'auteur montre la bascule vers un modèle balisé par les droits des citoyens face à la puissance publique ; le rapprochement ordre-liberté : le droit devient un espace de dialogue entre besoins collectifs et libertés individuelles; la communautarisation et la constitutionnalisation, en intégrant l'impact des normes constitutionnelles et des organisations régionales sur le droit administratif national.

Cette 2^{ème} édition de 2023 issue de Presses universitaires de Brazzaville constitue un ouvrage de référence pour toute personne cherchant à comprendre la transformation du droit administratif congolais dans

un monde constitutionnalisé et démocratique. A travers les 457 pages d'analyse, le Pr Placide Moudoudou pose un diagnostic détaillé sur le passage d'un droit centré sur l'autorité à un droit soucieux de l'équilibre entre ordre public et libertés, intégrant décentralisation, contentieux, service public, responsabilités et pouvoirs.

En tant que contributeur scientifique, il offre aux juristes congolais, universitaires et praticiens un outil ressource, fondé sur une méthodologie soignée. Au-delà, l'ouvrage éclaire les enjeux contemporains de la gouvernance publique en Afrique centrale, tout en ouvrant des perspectives de réforme et d'approfondissement théorique. Il s'impose comme une lecture incontournable pour : les étudiants en droit public et droit constitutionnel, les magistrats et avocats spécialisés en contentieux administratif, les cadres administratifs impliqués dans la décentralisation ou la gestion des services publics, plus largement, toute personne intéressée par la consolidation de l'État de droit en Afrique. Il apporte une contribution essentielle au débat national et international sur la transformation des droits administratifs en



Pr Placide Moudoudou

contexte de mutation politique, constitutionnelle et communautariste.

Avant d'être agrégé de droit public, le Pr Placide Moudoudou est Docteur en droit public de l'Université François Rabelais de Tours (France). Professeur à l'Université Marien Ngouabi, il y enseigne le droit administratif et le droit constitutionnel. Il a, entre autres, été Doyen de la faculté de droit de l'UMNG de 2009 à 2014, député élu de Madingou à l'assemblée nationale de 2012 à 2017, où il a présidé la commission des affaires juridiques et administratives. «Intellectuel accompli», selon une opinion, Placide Moudoudou a présidé la commission pour la rédaction de l'actuelle Constitution qui régit la République du Congo. Depuis 2018, il est juge à la Cour constitutionnelle.

Gaule D'AMBERT

CESBC

Faire connaître des élites congolaises et leurs travaux de recherches

Sous l'égide de son président, le Pr Aimé Dieudonné Mianzenza, docteur d'Etat ès sciences économiques, le Centre d'études stratégiques du bassin du Congo (Cesbc) a célébré, mercredi 30 juillet 2025, l'an 20 de son existence à Brazzaville, autour d'une table ronde sur le thème: «Financement carbone et développement»

Sous la modération assurée par le Dr Jean Bakouma, des experts venus des institutions du pays sont intervenus sur la question du financement et du développement à partir du carbone. «Le choix du thème a été motivé par la problématique climatique devenue cruciale. Une urgence ! Le changement climatique est devenu un enjeu primordial pour la planète. En effet, il représente une menace existentielle pour l'avenir de l'humanité. Nous devons étudier nos propres problèmes et proposer nos propres solutions. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la finance carbone est essentielle pour la mise en œuvre de la Contribution déterminée au niveau national (CDN)», a affirmé Aimé Dieudonné Mianzenza, avant de définir ainsi le budget carbone qui: «est la quantité maximale d'émissions de gaz à effet de serre qu'il est encore possible d'émettre dans l'atmosphère pour limiter le réchauffement climatique à un niveau donné, généralement 1,5°C ou 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle. C'est une sorte de «compte» de carbone qu'il reste à l'humanité pour éviter des conséquences climatiques désastreuses». Répondant à la déception des autorités congolaises, pour qui la conception actuelle des marchés internationaux du carbone n'assure pas une rémunération équitable au pays pour le rôle que jouent ses forêts dans le ralentissement du changement climatique, le président du Cesbc a déclaré: «Le faible prix que les acheteurs imposent pour les crédits carbone ne permet pas en effet de mobiliser suffisamment de ressources pour financer le développement, notamment les énergies renouvelables indispensables pour la transition énergétique. Dans ce contexte, les pays du Bassin du Congo se trouvent écartelés entre deux situations: la première relève d'une faible attractivité des financements publics

internationaux; la deuxième est relative à la logique des marchés, notamment la loi de l'offre et de la demande». Le Cesbc, a-t-il poursuivi, entend participer à la réflexion sur les réformes de fond souhaitables dans cette architecture. Il se donne pour but d'examiner, de façon indépendante, ce que devrait devenir le système mondial de financement du développement compte tenu de la situation internationale actuelle et des leçons tirées des résultats mitigés de l'aide au développement, de répondre en donnant son appréciation sur le parcours déjà accompli par son organisation. «Le Cesbc promeut des politiques efficaces et efficientes à travers l'approche "evidence-based"...", a-t-il souligné. Pour les participants, en l'occurrence les membres du Cesbc, trois axes sont à examiner en associant les décideurs du pays: l'organisation du nouveau pacte financier, la mobilisation de



Les participants immortalisant l'An 20 du Centre d'études stratégiques du bassin du Congo (Cesbc)

nouvelles ressources et l'affectation de ces ressources. Et, c'est toute la substance de cette table ronde qui, on l'espère fort bien, trouvera un écho dans les sphères de décision du pays.

Vingt ans de contribution au débat sur les politiques publiques de développement...

Embrayant sur les 20 ans du Cesbc, Aimé Dieudonné Mianzenza a dit: «Le chemin parcouru n'a pas été facile. Vingt ans, c'est beaucoup. La satisfaction est marquée par le fait que nous sommes encore là. Notre production intellectuelle continue, et c'est le plus important». Créé en 2005 à Évry (France) pour offrir aux

étudiants africains dans ce pays un espace d'appui dans la conduite de leurs recherches en 3^e cycle, le Centre d'études stratégiques du bassin du Congo (Cesbc) s'est rapidement transformé en une organisation de recherche et de soutien à tous les porteurs de projet de publication au-delà de la cible universitaire initiale. Association à but non lucratif, vivant exclusivement des cotisations de ses membres, le Cesbc contribue, par ses analyses économiques, politiques et sociales, au débat sur les politiques publiques de développement et plus récemment d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Son fonctionnement est assuré par des bénévoles. Espace de production des connaissances et de diffusion des savoirs par ailleurs, le Cesbc a fait son entrée en 2006, dans le numérique. Il a acquis son nom de domaine (cesbc.org) et créé son site internet (https://www.cesbc.org). En tant que «ressource intégratrice permanente» le site web a obtenu un «International Standard Serial Number» (ISSN 2493-5387). En 2011, le Cesbc a créé

CesbcPresses, son service d'édition (Indicatif éditeur: 979-10-90372). Depuis cette date, ce service a édité 67 ouvrages dont le Catalogue des Thèses de doctorat de la République du Congo (CTDC). Celui-ci est un outil qui recense les thèses de doctorat soutenues par les Congolais dans toutes les disciplines à l'exception des thèses d'exercice de sciences de la Santé humaine et des thèses de la Santé animale. Le catalogue met en avant les efforts fournis par la République du Congo dans la formation universitaire des cadres de niveau doctoral depuis 1960. Entre autres ouvrages publiés, on peut citer: «Spécificités comptables du secteur amont pétrolier», «La transition énergétique en République du Congo: problèmes et perspectives» et «Les défis du financement de la transition énergétique en République du Congo» de Raoul Maixent Ominga; «Le logiciel mental, facteur déterminant de l'émergence des pays africains» de Kit-soro F.C. Kinzouza; «République du Congo-catalogue des thèses de doctorat-Edition 2023», de Aimé Dieudonné Mianzenza et Sidonie

Matokot Mianzenza; «Imaginaire et quotidien à travers le discours du kiosque à Brazzaville» de Jean-Pierre Banzouzi...

Le Cesbc a accumulé un fonds documentaire composé de: plus de 100 000 thèses de doctorat de toutes les disciplines provenant de nombreuses universités à travers le monde; de milliers d'ouvrages, de rapports et d'études d'institutions nationales et internationales et d'articles académiques, le tout en format numérique; d'une base de données de plus de 1500 média régionaux et internationaux publiant en allemand, anglais, espagnol, français, portugais et russe. Un fonds, alimenté régulièrement de nouvelles ressources (quotidiennement pour les médias) et permettant aux sociétaires d'accéder rapidement aux données dont ils ont besoin pour leurs recherches. Ce fonds est destiné à devenir la bibliothèque numérique du Cesbc.

Le changement climatique étant devenu un enjeu primordial pour la planète parce qu'il représente une menace existentielle pour l'avenir de l'humanité, les centres d'intérêt actuels du Cesbc participent logiquement au débat sur la crise climatique et la conservation de la biodiversité et de la création. Ces centres d'intérêt s'inscrivent dans une vision plus large liant étroitement les objectifs environnementaux aux objectifs de développement économique et social, en s'inscrivant dans une dynamique qui allie exigences de profitabilité de court terme et impératifs de soutenabilité de la croissance, tout en associant étroitement les dimensions économiques, environnementales et sociales.

Viclaire MALONGA & Philippe BANZ



La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Assistant(e) Administratif /ve

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum >

L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025

Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.



La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

BUREAUTIQUE ET SERVICES «BUSER»

SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL AU CAPITAL SOCIAL DE 134.000.000 DE FRANCS CFA SIEGE SOCIAL : 56, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, B.P. 4223 POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO RCCM : CG-PNR-01-2009-B14-00017

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle en date, à Pointe-Noire (République du Congo), du 19 juin 2025, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 21 juillet 2025, sous le n°5592, folio 134/24, les actionnaires de la société ont notamment décidé de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement le **Cabinet N2A et Monsieur NGOLSOU Noël Bahaoudi**, pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2030, à tenir en 2031. Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 30 juillet 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00974**. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro **CG-PNR-01-2024-M-04604** en date 30 juillet 2025.

Pour avis, L'Administrateur Général

COMMUNIQUE DE PRESSE**Portant mise en ligne de l'Application mobile d'aide
à l'authentification des billets BEAC «type 2020»**

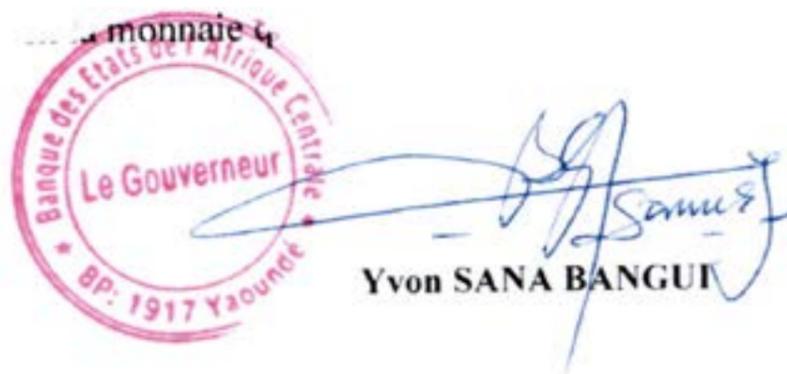
Pour densifier la lutte contre le faux-monnayage, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a le plaisir d'annoncer la mise en ligne de l'application mobile innovante dénommée **BEAC NG2020** conçue pour aider le grand public et les professionnels du fiduciaire à mieux authentifier les billets BEAC «type 2020».

Disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement **App Store et Google play Store**, cette application permet aux nombreux détenteurs de téléphones mobiles Android et iOS, de vérifier, à tout instant, l'authenticité des billets de la gamme 2020 qu'ils détiennent ou reçoivent, en comparant les signes de sécurité et d'authentification de ces billets avec ceux illustrés dans l'application suivant le guide d'utilisation ci-joint, également consultable sur l'application **BEAC NG2020** en cliquant sur la rubrique « **A propos de l'application** ».

Les signes de sécurité illustrés dans l'application sont les signes de sécurité dits «**signes de sécurité grand public**» et les signes de sécurité dits «**signes pour professionnels**» pour que cette application soit également utilisée par les usa-

gers disposant de lampes ultraviolette pour authentifier les billets (commerçants, banques commerciales, établissement de microfinance, etc.).

Le faux monnayage étant très préjudiciable sur l'économie en général et sur les personnes qui sont spoliées par les faux-monnayeurs en particulier, la BEAC invite le public et les professionnels, qui constituent les premières barrières pour la détection de la fausse monnaie, à utiliser massivement cette nouvelle application qui vient compléter toute la panoplie de mesures mises en œuvre par la BEAC pour garantir la confiance en la monnaie qu'elle émet.

**GUIDE UTILISATEUR DE L'APPLICATION MOBILE «BEAC NG2020» SUR APP STORE ET PLAY STORE**

Nom de l'application: BEAC NG2020

Icône de l'application :



Brève description: Application d'aide à l'authentification, par le grand public, des billets BEAC de la Gamme 2020.

Description complète: Cette application aide le grand public à authentifier les billets BEAC de la Gamme 2020. Muni d'un billet de la gamme 2020, l'utilisateur peut l'authentifier en comparant les signes de sécurité de ce billet avec ceux illustrés par l'application.

L'utilisateur peut authentifier le billet en regardant les signes de sécurité à l'oeil nu, tel qu'illustré dans l'application : filigrane, motif incomplet, numéro du billet, fil de sécurité.

L'utilisateur peut authentifier le billet en percevant au toucher, tel qu'illustré dans l'application, les impressions en relief sur le signe pour malvoyant, sur la dénomination, sur le logo CEMAC, sur le bâtiment siège de la BEAC, sur la valeur faciale du billet en lettres et sur l'inscription « Banque des Etats de l'Afrique Centrale ».

L'utilisateur peut authentifier le billet en l'inclinant, tel qu'illustré

dans l'application, pour observer le motif dynamique 3D qui change de couleur progressivement selon l'inclinaison du billet et le fil de sécurité à effet dynamique.

L'utilisateur peut authentifier le billet en le plaçant sous lampe UV pour voir, tel qu'illustré dans l'application, la carte de la CEMAC qui apparaît à la place du filigrane, les fibrettes bicolores et les contours de la scène fluorescents.

Comment utiliser l'application ?

Appuyer sur cette icône pour voir les signes de sécurité des billets sous lumière ultra-violette



Appuyer sur cette icône pour retourner le billet au verso ou au recto



Appuyer sur cette icône pour incliner le billet



Appuyer sur cette icône pour découvrir le signe de sécurité et son illustration

Mots clés: BEAC, Gamme 2020, NG2020, Billets BEAC

Texte promotionnel: Halte à la contrefaçon des billets BEAC Gamme 2020 avec l'application «**BEAC NG2020**»

ELECTION A LA FECOHAND

Me Eric Ibouanga dénonce les «dérives» de la CEI

Après quelques jours de la reprise de l'Assemblée générale électorale de la Fédération congolaise de handball (FECOHAND), le chronogramme électoral de la nouvelle commission électorale indépendante (CEI) dirigée par Me Mouadh Ben Zaid (délégué par l'IHF), fait toujours polémique. Me Eric Ibouanga, avocat du candidat à la présidence Avicenne Nzikou, dénonce les «dérives» du Tunisien contre la sentence de la Chambre de conciliation et d'arbitrage (CCAS) qu'il a «violé», selon lui, et annonce un recours.

Lundi 11 août 2025, au cours d'une conférence de presse, l'avocat est apparu déterminé, mais indigné. Il a dénoncé les décisions unilatérales de Me Mouadh Ben Zaid qu'il accuse d'avoir «*outrépassé les limites de la sentence de la CCAS, institution judiciaire sportive dont il tient son existence*», pointant du doigt une commission électorale «partiale», avec un président agissant «seul». En cause: le non-respect du délai de convocation de l'assemblée



Me Ibouanga et Avicenne Nzikou pendant la conférence de presse.

électorale prescrite par la sentence arbitrale (8 jours après la mise en place de la CEI), l'ouverture du processus électoral à de nouvelles candidatures, la production d'un nouveau corps électoral et le réexamen des dossiers ayant déjà fait l'objet d'approbation. Pour Me Eric Ibouanga, la sentence de la CCAS n'ayant pas fait l'objet de recours, «elle a force de loi, donc opposable à tous». Au-delà, il pointe une autre grave dérive : le mépris de la circulaire ministérielle encadrant les

assemblées générales des fédérations sportives. Face à des décisions qui ne reposent sur rien, Me Ibouanga a assigné le CNOCS devant «le juge des urgences pour que la CCAS tranche la difficulté d'exécution de sa sentence» et se réserve le droit de récuser le Tunisien Mouadh Ben Zaid à la tête de la Commission électorale indépendante. Selon le chronogramme de la CEI, l'assemblée générale électorale de la FECOHAND se tiendra le 16 août 2025.

G.-S.M.

JEUX AFRICAINS SCOLAIRES 2025

L'arbre qui cache la forêt

La moisson de médailles ramenée d'Algérie par la squelettique délégation du Congo aux 1^{ers} Jeux africains scolaires masque l'inquiétante situation du sport congolais.

Organisés du 26 juillet au 5 août 2025 en Algérie, les 1^{ers} Jeux africains scolaires ont rassemblé une cinquantaine de pays. Le Congo était représenté par une délégation composée de seulement six athlètes engagés dans quatre disciplines (athlétisme, judo, gymnastique et taekwondo). En dépit des conditions d'entraînement précaires, ces scolaires ont quand même récolté 4 médailles: une en or remportée par Gladise Boukama Ndoulou en saut en longueur ; et trois de bronze glanées par Symphoria Mankala (judo, -52 kg), Divine Mpiaya Masala (judo, -57 kg) et encore Gladise Boukama Ndoulou (athlétisme, 200m). «Ces résultats, flatteurs et mérités, cachent, malheureusement, un énorme handicap, triste réalité de notre sport», affirme un dirigeant sportif. Le Comité national olympique et sportif congolais avait pourtant retenu initialement 13 disciplines et environ 80 athlètes, dans l'espoir de récolter une moisson de médailles plus



Gladise Boukama Ndoulou sur la plus haute marche du podium.

importante. «Conséquence: des chances de médailles portées par des athlètes recalés se sont sans doute envolées», regrette le même dirigeant. Ces écoliers appartiennent à des clubs, ligues et fédérations. Faute de financement, leurs associations ont du mal à joindre les deux bouts. Elles sont obligées de se tourner vers le ministère des Sports, «mais les pouvoirs publics ne desserrent pas facilement les cordons de la bourse», se plaint le responsable d'une fédération. Ces jeunes sportifs se sont envolés incognito pour l'Algérie sans financement public ni organisation structurée. «En vérité, les médailles ramenées d'Algérie ne sont nullement le fruit

d'une organisation planifiée ni d'une politique sportive cohérente, mais davantage le fruit du talent naturel des sportifs congolais», commente un confrère. «Depuis des années, le sport congolais navigue à vue, avec un soutien limité des pouvoirs publics aux athlètes, entre autres. Cela freine l'émergence des talents et pénalise la performance du pays sur la scène internationale», ajoute-t-il. Bref, le degré de préoccupation qu'accordent les autorités nationales aux disciplines autres que le football est jugé nul. Il va falloir se pencher sérieusement sur la situation du sport au Congo.

Franck SOUAPIBOU

DISPARITION

Kimbembé "Akim", un autre destin brisé

La funeste nouvelle est tombée le 28 juillet 2025, dans la matinée, comme un couperet: Bienvenu Kimbembé "Akim-La Wanka" a tiré sa révérence à l'âge de 71 ans! Un des milieux de terrain qui ont porté les rêves des férus de football vient de se coucher, une star de s'éteindre. Et le football congolais de perdre encore un de ses monuments!

Que de chemin parcouru entre la cour de l'école du quartier Cabinda, à Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa) ; son père y travaillait comme chauffeur dans l'administration coloniale belge) où il est né le 13 décembre 1954, et son ascension en équipe nationale, les Diables-Rouges!

Le parcours de Bienvenu Kimbembé débute réellement lorsque, chassée par le "tshombisme" comme nombre de ses compatriotes, sa famille rentre précipitamment à Brazzaville, et s'installe rue Mbochis n°83, à Poto-Poto: le foot-pelote dans Benfica, ensuite Santos FC (avec pour coéquipiers Ndomba "Géomètre" et Gambou Ondono "Féli", entre autres, tous décédés). N'ayant plus rien à prouver, l'envie de jouer au «gros ballon» (l'élite) le tente. En 1971 il choisit la modeste équipe de Sotex-Sport de Kinsoundi. Convoité, il rejoint son ami Gambou Ondono au Patronage Sainte-Anne (fin 1971, sans y signer de licence). Puis il frappe à la porte du CARA (1972). Après deux jours seulement d'entraînement, il décide de changer d'air. Il finit par se stabiliser dans TéléSport, club avec lequel il fait ses grands débuts au Stade de la Révolution et fera rêver des milliers de fans.

A seulement 20 ans, le Roumain Cicérone Manoulache, alors sélectionneur national, fait de Kim-



Kimbembé (en médaillon) avec les Diables-Rouges à Libreville en 1976

bembé "Akim", le 31 mars 1975, un des piliers du milieu de terrain des Diables-Rouges (Congo-Côte d'Ivoire : 1-0), aux côtés des Moutilla, Ndomba, Minga et autres Poaty "Hidalgo". Talent précoce, carrière fulgurante, Kimbembé "Akim" ne passe plus inaperçu. On apprécie son intelligence, son efficacité, son élégance, sa combativité, sa résistance aux chocs, sa couverture de balle, sa rapidité et ses dribbles faciles, ses gestes techniques qui affolent l'adversaire et son souffle inépuisable. Du talent, de la fierté et... du caractère (des coups de gueule avec ses entraîneurs Michel Oba dans TéléSport et Maurice Ondjolet en équipe nationale pour revendiquer sa place).

"Akim" participe en prêt aux campagnes 1975 et 1976 du CARA en Coupe d'Afrique des clubs champions; aux épopées des 1^{ers} Jeux d'Afrique centrale de Libre-

ville en 1976; aux éliminatoires zone 4 des Jeux africains d'Alger, à Douala et Yaoundé en 1977 ; aux éliminatoires et à la phase finale de la CAN 1978 à Kumasi (Ghana); au tournoi international de la Grande muraille en 1978 en Chine, etc. Pourtant, malgré son immense talent qui lui a apporté respect et considération, il est resté égal à lui-même: un homme modeste, bien pétri des valeurs du terroir, la tête sur les épaules, les pieds sur terre. Il s'est retiré officiellement des pelouses en 1984.

Kimbembé rejoint de l'autre côté ses potes de l'entrejeu des Diables-Rouges: Ndomba, Alfred Ondongo, Jean-Luc Tselantsié. Il n'en reste que Nkouka "Matins" et Christian Mbama "Lapéta". Dors, en paix, mon grand "Akim-La Wanka"!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU.

4SAGRO CONGO
Société à Responsabilité Limitée pluripersonnelle (SARL)
Capital Social de Francs CFA : Un million (1 000 000)
Siège Social : 88 Avenue Nelson Mandela, Socoprise, Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2022-B12-00026
Tél : (+ 242) 06 573 92 11

INSERTION LEGALE

4SAGRO CONGO
Société à Responsabilité Limitée pluripersonnelle (SARL)
Capital Social de Francs CFA : Un million (1 000 000)
Siège Social : 88 Avenue Nelson Mandela, Socoprise, Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2022-B12-00026
Tél : (+ 242) 06 573 92 11

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son étude sise, 377, avenue Jacques OPANGAULT, face immeuble Jean Pierre TYSTERE TCHICAYA, enceinte Hôtel Suite Sweett, 1^{er} étage, téléphone : (+242) 06 632 40 06 / Email : andrenaveck9@gmail.com, enregistré à Pointe-Noire, le 22 février 2022 sous folio n° 228, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

- **FORME:** Société à Responsabilité Limitée pluripersonnelle (SARL).
- **OBJET:** La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays :
 - La production agricole, l'achat et la vente en gros et demi gros des produits agricoles, l'importation, l'exportation et le stockage des produits agricoles ;
 - Le négoce international tant au Congo qu'à l'étranger de composant de matières premières issues ou destinées à l'activité agricole ainsi que tous matériels et accessoires s'y rapportant ;
 - La location et mise à disposition du matériel agricole ;
 - Le conditionnement et la transformation industrielle des produits agricoles ;
 - Toutes activités de préparation, l'acquisition et l'exploitation des plantations agricoles et agro-industrielles ;
 - Toutes les activités d'élevage ;
 - Toutes les opérations industrielles et commerciales ou de services se rapportant à la création, l'acquisition, la location-gérance, de tous fonds de commerce, la prise ç bail, l'installation de tout établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou

l'autre des activités spécifiques ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe et indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet ou tout objet similaire ou connexe et toutes les opérations quelconques contribuant à la réalisation de l'objet social ;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ;

• **DENOMINATION:** «4SAGRO CONGO» SARL ;

• **SIEGE SOCIAL:** 88 Avenue Nelson Mandela, Socoprise, Pointe-Noire République du Congo ;

• **DUREE:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCCM ;

• **GERANCE:** Bernard, Joseph, Ghislain SCHUTZ, est nommée en qualité de gérant de la société pour une durée de quatre années (4) renouvelables ;

• **RCCM:** CG-PNR-01-2022-B12-00026 ;

• **DEPOT LEGAL:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 02 février 2022.

Fait à Pointe-Noire, le 11 août 2025

Pour avis
Bernard, Joseph, Ghislain SCHUTZ, Gérant.